



ENiM

Égypte Nilotique et Méditerranéenne

Institut d'égyptologie François Daumas
UMR 5140 « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes »
Cnrs – Université Paul Valéry (Montpellier III)

Dans les marécages et sur les buttes
Le crocodile du Nil, la peur, le destin et le châtime
Sydeny Aufrère

Citer cet article :

S. Aufrère, « Dans les marécages et sur les buttes. Le crocodile du Nil, la peur, le destin et le châtime

ENiM – Une revue d'égyptologie sur internet est librement téléchargeable depuis le site internet de l'équipe « Égypte nilotique et méditerranéenne » de l'UMR 5140, « Archéologie des sociétés méditerranéennes » : <http://recherche.univ-montp3.fr/egyptologie/enim/>

Dans les marécages et sur les buttes

Le crocodile du Nil, la peur, le destin et le châtimeut dans l'Égypte ancienne*

Sydney Aufrère

MMSH, centre Paul-Albert Février, UMR 6125

Les ravages du plus grand des animaux aquatiques, répandant partout l'épouvante et la mort, le firent regarder comme un instrument des vengeances célestes : un sentiment stupide et superstitieux fit le succès de ces croyances. Voilà comment le pouvoir malfaisant d'une bête cruelle parvint à troubler la raison et à surprendre les hommages d'un peuple abusé.

A INSI S'EXPRIME Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) dans ce texte rédigé pour la *Description de l'Égypte* (*Description de l'Égypte. Texte*, t. XXIV, p. 401-402)¹. Derrière ce déluge de poncifs de son temps² : « répandant partout l'épouvante et la mort », « un instrument des vengeances célestes », « un sentiment stupide et superstitieux », « pouvoir malfaisant », « bête cruelle », « surprendre les hommages », comment ne pas être

* Ce texte est la version intégrale d'une communication présentée dans le cadre des Rencontres internationales d'Archéologie et d'histoire d'Antibes. Prédateurs dans tous leurs états. « Les carnivores » : Évolution, Biodiversité, Interactions, Mythes, Symboles, 21-23 octobre 2010, organisées par le CEPAM et la Ville d'Antibes. Mes remerciements vont naturellement à Arnaud Zucker, Armelle Geideisen et Jean-Philippe Brugal pour leur invitation à participer à ces rencontres. Cet article ne porte que sur les aspects du crocodile contenus dans le titre, mais j'y reviendrai dans le cadre d'un travail plus général sur les reptiles. Ma gratitude va à Jean-Yves Empereur (Centre d'Archéologie Alexandrine), qui m'a permis d'illustrer cet article [fig. 2] à l'aide d'une planche de la *Description de l'Égypte*. Isabelle Régen m'a aussi procuré le beau cliché couleur [fig. 1]. Qu'elle en soit elle aussi vivement remerciée.

¹ Voir A. RIESE, « Bibliography of the Crocodilia », *Herpetologica* 4/2, 1947, p. 43-54 ; R.A. FERGUSSON, « Nile crocodile *Crocodylus niloticus* », document pdf :

(http://www.iucnscg.org/ph1/modules/Publications/ActionPlan3/15_Crocodylus_niloticus.pdf) ;

excellentes notices : <http://www.eol.org/pages/795278> ; http://www.flmnh.ufl.edu/cnhc/csp_cnil.htm. Voir aussi É. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, « Observations sur les habitudes attribuées par Hérodote aux crocodiles du Nil », *Annales du Museum* IX, 1807, p. 373-387. Ce papier est un des plus remarquables pour l'étude de l'animal dans son environnement. Voir aussi Cl. SICARD, *Œuvres I. Lettres et relations inédites*, *BiEtud* 83, Le Caire, 1982, p. 87 ; *id.*, *Œuvres II. Relations et mémoires imprimés*, *BiEtud* 84, Le Caire, 1982, p. 148. Pour comprendre de quelle manière les savants du XIX^e siècle comprenaient la nature du crocodile, il est intéressant de lire J. CHAMPOLLION-FIGEAC, *Égypte ancienne*, Paris, 1843, p. 21-23. On trouvera une notice concise sur *Crocodylus niloticus* dans Sh. BAHÀ EL DIN, *A Guide to the Reptiles and Amphibians of Egypt*, La Caire, New York, 2006, p. 298-300.

² Ces mêmes syntagmes – je l'ai vérifié – se retrouvent tout faits chez les auteurs contemporains.

étonné qu'il puisse y avoir quelque chose de vrai, d'autant que l'examen de la littérature ancienne et moderne ne permet guère d'identifier le thème de cet hydro-saurien vecteur de la vengeance céleste. On en imaginerait presque une fausse problématique forgée *a priori*. Et pourtant, derrière ce sentiment apparemment infondé sur le plan littéraire comme nous allons le voir, se cache une solide réalité avec laquelle les Égyptiens de l'Antiquité étaient familiers, réalité qu'ils partageaient avec d'autres ethnies d'Afrique continentale ou insulaire, même si celle-ci n'est à l'heure actuelle que folklore.

Quelques traits de *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768

Nous sommes cependant loin de l'objet vivant qui fonde cette recherche. Aujourd'hui que les crocodiles, comme dit la comptine, ont déserté les bords du Nil³, il convient de reconstituer le champ des possibles et comprendre l'univers des représentations de la basse vallée du Nil en nous fiant notamment aux descriptions des voyageurs des siècles passés ayant une approche un tant soit peu naturaliste.



Fig. 1. *Crocodylus niloticus* (Afrique du Sud, 2010) (© J.-Y. Sironneau).

Mais qu'en est-il de *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768⁴, ce monstre hérissé de dents et caparaçonné de plaques et d'écailles, puisque c'est de lui dont on parle ? En considérant d'un

³ Voir C. MAYEUR-JAOUEN, « Crocodiles et saints du Nil », *RHR* 217/4, 2000, p. 733-760, en particulier p. 758-760.

⁴ La première description scientifique figure chez *Josephi Nicolai Laurenti specimen medicum exhibens synopsis reptilium emendatam cum experimentis circa venena et Antidota reptilium Austriacorum*, Viennae, 1768, p. 53, Genus XV *Crocodylus*. Je n'ai pu consulter une thèse de l'École vétérinaire d'Alfort due à C. FRÉTEUR, *Importance historique artistique et religieuse des crocodiles du Nil en Égypte ancienne*, 1991, 153 pages. Sur le nom grec du crocodile, voir S. AMIGUES, « Les animaux nommés σκωληξ dans les *Indica* de Ctésias », *FGrH* 45

regard le continent africain et en choisissant une longue échelle de temps, celui-là est répandu dans toute l'Afrique sub-sahélienne, et dans l'axe nilotique. Des populations élisent domicile jusqu'en Mauritanie⁵, vestige d'une colonisation des cours d'eau et des marigots omniprésente dans toute l'Afrique. Pour ne prendre en compte que le bassin versant du Nil, l'habitat de cette espèce s'est réduit avec le temps aux tributaires les plus importants, mais, à l'époque mésolithique, il occupait le bassin versant méridional du Nil au sens large⁶. Profitant d'un biotope adapté à ses conditions de vie – bandes sablonneuses et alluviales au-dessus du fleuve –, il est devenu l'une des principales composantes de la faune et des croyances de l'Égypte ancienne⁷. Dès l'Époque préhistorique, il aurait été la cause d'interactions écologiques en suscitant des contraintes telles sur la vie humaine que l'homme a été obligé de choisir les lieux où il pouvait chasser et pêcher sans craindre de le rencontrer⁸. En effet, constante du paysage, pullulant du Sud au Nord dans l'Antiquité⁹, il constituait – jusqu'à la pose des barrages¹⁰ – une menace permanente pour tous ceux qui vivaient à proximité de l'eau ou exerçaient une activité dans les marais, ceux-ci, sous le nom de *pehou*, espace faisant partie intégrante de chaque nome¹¹ : pêcheurs, chasseurs, bouviers, collecteurs de papyrus et de joncs. Les artistes ayant orné les parois des mastabas de l'Ancien Empire témoignent de sa présence constante. Ils montrent parfois un crocodile s'appêtant à dévorer un hippopotame nouveau-né. Cette occupation semble le distraire de l'activité des bouviers qui, une bouée de roseaux en travers de la poitrine, veulent faire franchir un gué à leurs troupeaux. Ils sont protégés, un texte nous le dit, par un chant de conjuration contre le crocodile¹². Les chevaux

(46) », *RevPhil* 79/1, 2005, p. 8-15, et spécialement p. 10-11, 14. Le lecteur trouvera une bonne description des mœurs de crocodiles dans J.-Y. COUSTEAU, Y. PACCALET, *Le destin du Nil*, Paris, 1982, p. 115-121 ; S.A. STEPHEN, « Lessons of the crocodiles », *Common knowledge* 11, n° 2, 2005, p. 215-239. Voir aussi J.-Cl. GOYON, « Le Nil, le crocodile et le divin », conférence prononcée dans le cadre de la Société d'égyptologie de Lyon.

⁵ P. LLUCH, S. ROBIN, J. LESCURE, « Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus* Laurenti, 1768 dans le Tagant (Mauritanie) », *Bulletin de la Société herpétologique de France* 111-112, 2004, p. 5-23.

⁶ K.M. STEWART, « Fossil Fish from the Nile River and Its Southern Basin », *Monographiae Biologicae* 89, 2009, p. 677-704.

⁷ On lira avec le plus vif intérêt l'article de R. DECARY, « Le crocodile malgache. Ses mœurs, son rôle dans la vie indigène », *Journal de la société des Africanistes* 19, 1949, p. 195-207. Ce dernier montre une grande similarité ethnologique entre les croyances de l'Égypte au sujet du crocodile et celles de l'île de Madagascar jadis, qui ont fait l'objet d'observations précises.

⁸ Sur ces contraintes au Soudan, voir A.T. ELMAHI, « The Nile Crocodile and Prehistoric Groups: an ancient ecological interaction along the Nile (Sudan) », *Beiträge zur Sudanforschung* 5, 1992, p. 151-164.

⁹ C'est à tel point qu'on organise un commerce d'animaux sacrés à partir du règne d'Alexandre : M. NICOLOTTI, L. ROBERT, « Les crocodiles momifiés du Muséum de Lyon », *Nouvelles archives du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon* 32, 1994, p. 4-62. Voir également Ph. PROVENÇAL, « Observations zoologiques de 'Abd al-Lâtif al-Bagdâdî », *Arabica* 42/3, 1995, p. 315-333 et surtout *id.*, « Observations Zoologiques de 'Abd al-Lâtif al-Bagdâdî », *Centaurus* 35, 1992, p. 28-45 (spécifiquement sur le crocodile). Un portrait du Delta avec ses crocodiles et ses hippopotames est dressé par P. CHUVIN, J. YOYOTTE, « le Delta du Nil au temps des pharaons », *L'Histoire* 54, 1983, p. 52-62.

¹⁰ Voir J. BESANÇON, « Routes et transports routiers en Égypte », *Revue de géographie de Lyon* 34, 1959, p. 363-371, et spécialement p. 364.

¹¹ S.H. AUFRÈRE, « Le "territoire cultivé" (*ouou*) et la "réserve aquatique" (*pehou*) dans les monographies des nomes de l'Égypte ancienne », dans *La campagne antique : espace sauvage, terre domestiquée*, Cahiers KUBABA 5, Paris, 2003, p. 9-44. Le *pehou*, sur le plan social, comme lieu de chasse et de pêche collective, joue-t-il le même rôle que le marigot africain ?

¹² Sur la chanson du berger, voir en dernier lieu H. ALTENMÜLLER, « Ihy beim Durchtrieb durch die Furt. Bemerkungen zu Gestalt und Funktion eines Gottes », dans U. Verhoeven, E. Graefe (éd.), *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain zu seinem 65. Geburtstag am 24. Juli 1991*,

sont également exposés au danger d'après l'iconographie¹³, mais il existait également au Nouvel Empire des formules magiques destinées à protéger les équidés contre les crocodiles, ce qui montre qu'ils étaient particulièrement exposés¹⁴. Les habitants n'ont qu'un certain répit pendant les mois d'hiver, au moment de la récolte – mois de *Peret* (la Germination) –, où le crocodile ne s'alimente pas et s'enferme dans une vie végétative¹⁵, mais il faut compter avec lui, organiser la vie en fonction de lui.

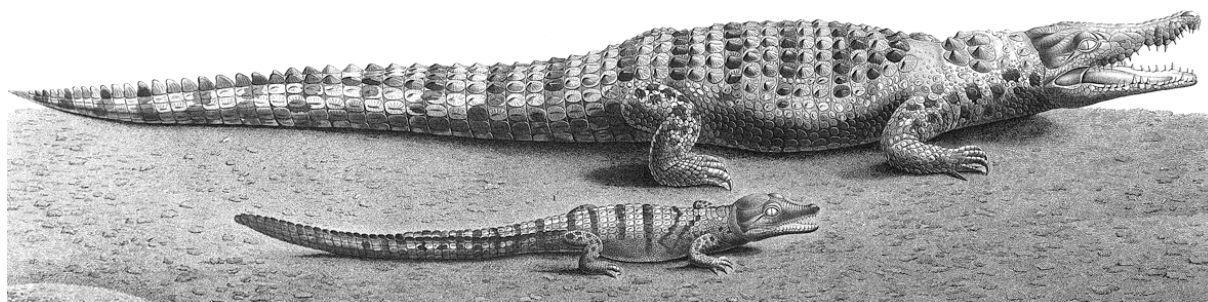


Fig. 2. *Crocodylus niloticus* (*Description de l'Égypte. Histoire Naturelle. Reptiles*, pl. 2, 1 ; avec l'aimable autorisation du Centre d'Archéologie Alexandrine, Alexandrie).

Les représentations collectives à l'époque grecque et romaine, en écho à l'approche autochtone, en font un animal de mauvaise réputation jusqu'aux fabulistes des temps classiques, qui stigmatisent ses points faibles. Horapollon (V^e siècle), dans d'étranges notices n'ayant rien perdu de leur saveur, note encore son caractère colérique, son aptitude au meurtre, à la rapacité, mais aussi à demeurer inerte en dérivant au fil de l'eau. Partant du principe que chacun se tient sur ses gardes pour ne pas tomber entre ses mâchoires, la littérature classique fustige ses ruses ou son caractère retors. Dès lors l'animal du Nil, probablement miroir psychologique de l'Égypte elle-même¹⁶, incarne la tromperie, le mensonge et l'hypocrisie. D'après la fable *Le Chien et le Crocodile* de Phèdre (15 av. J.-C.-50)¹⁷, qui préfigure un texte d'Élien (175-235)¹⁸, les chiens, apparemment en vertu d'un long

OLA 39, Louvain, 1991, p. 17-27 ; *id.*, « Bemerkungen zum Hirtenlied des Alten Reiches », *ChronEg* 48/96, 2009, p. 211-231.

¹³ Voir le joli commentaire sur la scène en question par J. BERLANDINI, « Un monument magique du “Quatrième prophète d'Amon” Nakhtefnout », dans *La Magie égyptienne : à la recherche d'une définition*, Paris, 2002, p. 83-148, et spécialement p. 108, n. a ; p. 127 ; p. 146, fig. 17 (vase-calice de Tounah : *Catalogue of the McGregor Collection of Egyptian Antiquities*, Sotheby's, Londres, 1922, pl. VI, p. 41, lot 292, et frontispice. Le danger auquel les Équidés sont confrontés pourrait faire écho à l'Horus cavalier du Louvre (E 4850) chargeant le crocodile dans les marécages et prenant sa revanche sur lui ; voir S.H. AUFRÈRE, dans N. Bosson, S.H. Aufrère (éd.), *Égyptes... l'Égyptien et le copte*, Lattes, 1999, p. 300-302, n° 128.

¹⁴ Chr. LEITZ, *Magical and Medical Papyri of the New Kingdom, CHPBM 7*, Londres, 2000, p. 90-91. Je dois cette référence à Jocelyne Berlandini, qui a attiré mon attention sur le sort fait aux chevaux par les crocodiles. Les échanges que j'ai eus avec elle, notamment sur le crocodile en contexte magique ont été particulièrement vivifiants.

¹⁵ R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 197.

¹⁶ Le thème de l'Égyptien retors est abordé dans mon livre : *L'Odyssée d'Aigyptos. Le sceptre et le spectre*, Jouy-sur-Morin, 2007.

¹⁷ PHÈDRE, *Fables*, livre I, 24, *Canis et Crocodilus*.

¹⁸ ÉLIEN, *Var. Hist.* I, 4.

atavisme, buvaient en courant le long du Nil, pour ne pas se laisser attraper par le saurien aux yeux de qui leur chair constituait un met succulent :

Ceux qui donnent de mauvais conseils aux gens circonspects perdent leur peine et se couvrent de ridicule. Les chiens ne boivent l'eau du Nil qu'en courant, pour ne pas se laisser saisir par les crocodiles, d'après ce qu'on raconte. Un chien donc s'était mis à boire tout en courant, lorsqu'un crocodile lui dit : « Lape tant que tu voudras à ton aise ; ne crains rien. » — « Je le ferais certes, si je ne te savais friand de ma chair ».

On peut penser *a priori* que, considérée en son temps, une telle fable n'offrait que peu de prise sur la réalité. Tel n'est pas le cas. Des observations similaires ont été faites à Madagascar, dès 1658, par le Chevalier Étienne de Flacourt (1607-1660) : « Le mâle sent le musc et se tient dans les rivières aux lieux moins fréquentés ; il surprend quelquefois des bœufs quand ils vont boire et les prend par le mufle ; il surprend aussi les chiens dont il est friand et quelquefois les hommes ¹⁹. » Les récits des voyageurs nous font assister à une surprenante partie de cache-cache propre aux chiens malgaches lorsqu'ils veulent traverser une rivière infestée de crocodiles, qui valide totalement l'observation intégrée dans la fable de Phèdre ²⁰, et ce d'autant que le crocodile malgache est le même *Crocodylus niloticus* que celui qui se chauffait le cuir au soleil de Rê. En d'autres termes, la fable romaine ne nous présente pas le crocodile sous son meilleur jour. Il ne faut pas le croire, quand bien même ne montrerait-il pas les dents, et d'autant qu'il donne un conseil à un quadrupède parfaitement avisé. À la fable évoquant le comportement du chien et du crocodile, une autre fable d'Ésope et de Phèdre intitulée *Le crocodile et le Renard*, met en scène un crocodile vantard ²¹. Mais on retrouvera plus loin d'autres fables, qui révèlent certains traits du saurien vu comme un justicier implacable.

Le crocodile et son emploi dans l'écriture hiéroglyphique

L'animal leur est si familier que les Égyptiens, contrairement aux Grecs sur lesquels il exerçait une fascination (cf. description du crocodile par Achilles Tatius, *infra*), n'ont pas ressenti, pour autant que nous le sachions, le besoin d'en laisser de description littéraire. Mais cela ne signifie en aucune manière que des descriptions naturalistes n'eussent pas existé puisque les Égyptiens ont été capables de dresser des portraits d'ophidiens suffisants ²² pour pouvoir en identifier les espèces. Cependant, alors qu'il est une constante du paysage égypto-


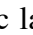

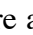

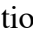


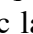


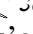
¹⁹ R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 196 (il cite le Chevalier de Flacourt, 1658). Voir J. AYMARD, « La querelle du cobra et de la mangouste dans l'antiquité », *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 71, 1959. p. 227-262, et surtout p. 259-260.


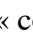
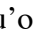
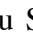
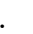
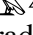
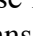
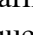
²⁰ R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 198.


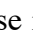

²¹ « Le renard et le crocodile contestaient de leur noblesse. Le crocodile s'étendit longuement sur l'illustration de ses aïeux et finit par dire que ses pères avaient été gymnasiarques. "Tu peux t'épargner la peine de le dire, répliqua le renard : ta peau fait assez voir que depuis de longues années tu es rompu aux exercices du gymnase." Il en est de même chez les hommes : les menteurs sont confondus par les faits » (ÉSOPE, *Fables*, texte établi et traduit par Émile Chambry, Paris, 1927, n° 35). Ailleurs, il apparaît sous l'aspect de l'hypocrite ; cf. *Le Crocodile et l'Esturgeon* de Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794). C'est d'après cette fable que l'on parle des « larmes de crocodile ».

²² S. SAUNERON, *Un traité égyptien d'ophiologie. Papyrus du Brooklyn Museum N°s 47.218.48 et 85, BiGen* 11, Le Caire, 1989. Voir aussi S.H. AUFRÈRE, « Symptomatologie des morsures d'ophidiens d'après le papyrus Brooklyn n°s 47.218.48 et 85 : aspects épistémologiques d'un texte ancien recopié au IV^e siècle avant notre ère », dans S. Barbara, J. Trinquier (éd.), *Ophiaka. Diffusion et réception des savoirs antiques sur les ophidiens*, à paraître ; *id.*, *Les serpents de l'Égypte ancienne. Descriptions ophiologiques et symptomatologie des morsures d'après le papyrus Brooklyn n°s 47.218.48. et 85* (à paraître).

nilotique, il est paradoxalement moins présent que les serpents dans le système hiéroglyphique, dont deux espèces sont employées comme simples unilitères : la vipère à cornes *f* et le cobra *d*.

Parmi les *hiéroglyphes*, il est représenté soit de profil, étendu de tout son long  (liste de Gardiner, I 3)²³ – il s'agit du crocodile au repos, sans trace d'agressivité –, soit la queue repliée  (dito I 5), allusion à la flexibilité de son corps – il existe le même avec la gueule ouverte , aspect agressif –, soit encore la tête dressée en avant ou retournée vers l'arrière ()²⁴, l'animal sur la défensive et se retournant vers un adversaire. Ces différentes formes sont diversement associées à des couteaux, des harpons, des lances et/ou des plumes, pour le rendre inactif sur le plan de la magie, voire à des serpents : . Il peut apparaître aussi sur un édicule  (dito I 4), mais dans ce cas, il renvoie directement au dieu Sobek (*Sbk*) (Souchos), de même que lorsqu'il est gainé ²⁴, , (dito I 5*), il s'agit alors du crocodile sacré. On trouve également les crocodiles entrecroisés  formant comme une pince, ou associé au signe du nome , notamment pour désigner le nome Tentyrite²⁵. Une section de sa carapace ou plutôt de la queue, dotée de plaques, est employée pour dessiner différentes formes du hiéroglyphe destiné à rendre le son km : , sans qu'il puisse être mis en évidence un lien spécifique entre le crocodile et cette couleur, quoiqu'Achille Tatius (cf. *infra*) écrive : « Le cuir de son dos est comme de la pierre, et noir » (πετραία δὲ τῶν νότων ἢ χροιά καὶ μέλαινα). La gueule ouverte du crocodile, avec la caractéristique de la mâchoire supérieure mobile est livrée par un hiéroglyphe  qui se lit pth et avec la lance : .

Concernant les *déterminatifs*, on retrouve la silhouette étendue du crocodile  (dito I 3) pour déterminer les noms ou les désignations de l'animal, mais aussi des verbes ou des mots en relation avec l'avarice, l'agressivité et la voracité²⁶ tels que  *skn*, « convoiter (quelque chose) » ;  *hnt*, « être avare » ;  *hm*, « être vorace » ;  *sd*, « être agressif, être en colère » (sur le plan phonétique, deux crocodiles – sans qu'on sache pourquoi – se lisent *jtj* : ). On observera que la silhouette du crocodile sert aussi à déterminer le nom de Mâga  *Mgʿ*, qui sert à désigner le fils de Seth ou Seth lui-même²⁷. Il en est de même de  *Hwrʿ*, « le Voleur »²⁸, qui est une épithète de Seth (cf. démotique, où il est systématiquement accompagné du déterminatif du crocodile²⁹).

La silhouette du crocodile  (dito I 5) est employée pour écrire le verbe  *s3q*, « réunir, collecter, rassembler » (abrégé )³⁰. À ce sujet, on se demande si le paradigme de ce verbe ne correspondrait pas à deux traits éthologiques de l'animal. Le premier se rapporte au comportement des femelles envers les jeunes. Sitôt nés, elles les transportent dans l'eau et s'en occupent pendant trois mois au cours desquels elles ne s'alimentent pas³¹ afin de les protéger dans des sortes de « nurseries » aquatiques, ce qui représente un cas unique dans la

²³ D. MEEKS, *Les architraves du temple d'Esna*, *PalHier* 1, Le Caire, 2004, § 284. Les numéros signalés derrière les hiéroglyphes renvoient à ceux de la liste établie par Sir Alan Gardiner.

²⁴ Ph. COLLOMBERT, *Le tombeau de Mérérouka*, *PalHier* 4, Le Caire, 2010, p. 77, § 135 ; p. 221.

²⁵ P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne II. La Haute Égypte*, Paris, 1961, p. 85-91, et surtout p. 85-86.

²⁶ Voir I. HOFFMAN, « Das Krokodil als Verschlinger », *VarAeg* 4/1, 1988, p. 43-53.

²⁷ *Wb* II, 164, 8-9.

²⁸ *Wb* III, 56, 14.

²⁹ W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, 297.

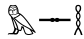
³⁰ *Wb* IV, 25, 7-26, 5.


³¹ Cette notion est confirmée par PLINE L'ANCIEN, *Hist. Nat.* VIII, 25, à cette différence qu'il évoque un jeûne de quatre mois.

classe des *Reptilia* ³². Le second est que les crocodiles, lorsqu'il pêchent, créent un arc de cercle avec leur queue, enfermant les poissons comme dans un filet. D'un coup de gueule sur le côté, il avale les poissons pris au piège ³³. Les riverains du Nil avaient constamment l'occasion d'observer de telles scènes. Ces dernières ne les ont-elles pas conduits à déterminer le verbe *ꜣq* à l'aide du saurien à la queue courbée ?

L'utilisation des silhouettes de crocodiles dans le lexique égyptien débouche donc sur un portrait global dont les traits sont les suivants : convoitise, avarice, voracité, agressivité et colère – portrait à peine atténué par le caractère maternel et rassembleur de ses petits du crocodile femelle ³⁴.

Les noms du crocodile

En ce qui concerne le lexique, sa nomination la plus courante est  *msh* ³⁵ – le crocodile est masculin en égyptien hiéroglyphique ainsi qu'en copte *SB* $\overline{\text{M}}\text{C}\Lambda\text{Z}$ ³⁶ (cf. grec $\epsilon\mu\sigma\alpha\iota\varsigma$, $\epsilon\mu\sigma\alpha\varsigma$). Selon les termes du *Dictionnaire* de Berlin, ce nom était employé soit comme désignation réelle : l'animal en tant que tel (10), l'animal ennemi du défunt dans l'au-delà (11) ³⁷, et l'animal séthien ou allié de Seth (12) ³⁸ ; soit de façon imagée pour traduire les notions de vitesse (13a) ³⁹ et de rapacité (13b) ⁴⁰. Ainsi, son seul nom suffisait, si on était égyptien, à se représenter cet être formidable recevant diverses appellations, pas moins de dix-huit pour le désigner, sans compter deux autres pour les jeunes crocodiles ⁴¹. Les voici par ordre alphabétique :

n° 1.  *ꜣd* (*Wb* I, 24, 11). Textes des Sarcophages. Cette nomination renvoie sûrement à l'idée d'agressivité, de colère ou au fait d'être coléreux (*Wb* I, 24, 12-17 ; 18-19). Le sens est probablement quelque chose comme « l'Agressif ».

³² <http://www.youtube.com/watch?v=CNL7H2KWTPE> ; J.-Y. COUSTEAU, Y. PACCALET, *Le destin du Nil*, p. 119-120.

³³ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/crocodile/178183>.

³⁴ Cette hypothèse tient mieux la route que le fait que les crocodiles chassent en groupe en rabattant le poisson.

³⁵ *Wb* II, 136, 10-14.

³⁶ CRUM, *A Coptic Dictionary*, 187b. Son étymologie est inconnue, mais il faut probablement y voir une caractéristique éthologique. Comparer par exemple avec É. LEYNAUD, Y. CISSÉ, *Paysans malinké du Haut Niger : tradition et développement rural en Afrique soudanaise*, Paris, 1978, p. 314, qui montrent que, dans la mythologie malinké et bamanan, « son nom *banba*, “amarrer, maintenir solidement” ou *bama* “maître des origines” sont des attributs du Dieu créateur dont l'esprit anime et maintient l'univers issu de lui. »

³⁷ Voir le Livre des Morts, formules 31-32 : « Formule de repousser le crocodile ». Dans la seconde formule, le mort se protège de quatre crocodiles qui se situent aux quatre point cardinaux. Voir aussi les Textes des Sarcophages (P. BARGUET, *Textes des Sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, LAPO 12, Paris, 1986, p. 320-321). Cf. A. LOHWASSER, « Die Macht des Krokodils » dans *Tierkulte im pharaonischen Ägypten*, IBAES 4, p. 131-135 (<http://www2.rz.hu-berlin.de/nilus/net-publications/ibaes4/lohwasser/text.pdf>).

³⁸ Cf. Mythe d'Horus à Edfou, où les alliés de Seth sont soit des crocodiles, soit des hippopotames.

³⁹ S. HASSAN, *Le poème dit de Pentaour et le rapport officiel sur la bataille de Qadesh*, Le Caire, 1929, pl. 66 : « Je fis qu'ils plongent dans l'eau comme plongent les crocodiles ». Il en est ainsi d'une maladie infantile (Mutter und Kind 3, 2) : « comme un crocodile se précipitant dans le fleuve » (*msh hꜣh hr-jb jtrw*). L'image est inspirée de la vitesse avec laquelle une troupe de crocodiles, abandonnant la terre ferme dès lors qu'un danger menace, plonge dans le fleuve pour se mettre à l'abri.

⁴⁰ P. Prisse 7, 6 : « Ravir comme le crocodile. »

⁴¹ *Wb* VI, 92-93.

- n° 2. 'b (*Wb* I, 174, 14). Tombes royales. Le champ sémantique auquel ce mot fait allusion se rapporte à la notion d'ennemi (*Wb* I, 174, 13) ou d'impureté.
- n° 3. 'f (*Wb* I, 110, 4). Il renvoie à la notion de rapacité, d'avarice (*Wb* I, 174, 14). Sens : le « rapace », sans doute à cause de ses attaques fulgurantes.
- n° 4. *hr-mrj.t* (*Wb* II, 182, 13), « Celui qui est sous la berge ».
- n° 5. *mh.w* (*Wb* II, 122, 13). Le « flottant », le « nageur ». L'idée est celle d'un corps flottant, elle se rapporte au fait d'être dans l'eau ou de flotter au fil de l'eau.
- n° 6. *msh* (*Wb* II, 136, 10-14). Depuis l'Ancien Empire.
- n° 7. *msh.t* (*Wb* II, 137, 1). Ancien Empire, XVIII^e dynastie. Version féminine du précédent. Cf. l'arabe *timsah*.
- n° 8. *ntj* (*Wb* II, 155, 12). Époque ptolémaïque. Sens : probablement « Celui du canal ».
- n° 9. *r3-hs3* (*Wb* II, 198, 5). Époque ptolémaïque. Sens : « Bouche/gueule terrifiante »⁴².
- n° 10. *h'w* (*Wb* III, 242, 8). Époque ptolémaïque. Ce nom est en relation avec la notion d'« apparition » ou d'« émergence ». Sens : « L'Émergeant ».
- n° 11. *hntj* (*Wb* III, 308, 4). Depuis les textes littéraires du Moyen Empire. « Celui qui est devant ».
- n° 12. *zwj* (*Wb* IV, 65, 13). Livre des Morts. Il s'agit du crocodile dans la région de Ptolémaïs (*Pr-zwj* « la Demeure-du-crocodile ») (*Wb* IV, 65, 14).
- n° 13. *sj* (*Wb* IV, 415, 7). Attesté depuis l'Ancien Empire. Désignation euphémique du crocodile caché dans l'eau, sous les plantes aquatiques.
- n° 14. *swj* (*Wb* IV, 434, 8). Époque ptolémaïque. Désignation du crocodile dans la région de Kôm-Ombo : « Celui qui est dans le lac, le Lacustre »⁴³.
- n° 15. *k3pw* (*Wb* V, 105, 5). Employé à l'époque ptolémaïque comme désignation du crocodile. Probablement en lien avec l'idée de « chasser les oiseaux » et surtout de « se cacher ». Les crocodiles peuvent s'organiser pour chasser en groupe en rabattant le poisson.
- n° 16. *t3r* (*Wb* V, 233, 6). Le « malin », l'« ennemi ».
- n° 17. *t3mm* (*Wb* V, 330, 3). Époque ptolémaïque. Désignation du crocodile. Étymologie inconnue.
- n° 18. *dpj* (*Wb* V, 447, 13-15). XVIII^e dynastie. Employé comme nom de l'ennemi d'Horus ou pour désigner Sobek. Étymologie inconnue.
- n° 19. *t3wj* (*Wb* V, 341, 2). Époque ptolémaïque. Petit de crocodile (à la place de *t3wj n msh*).
- n° 20. *hwnw* (*Wb* III, 53, 6 ; *AnLex* 78.2706, *Wb* III, 14 : *hn.t*). Époque ptolémaïque. Petit de crocodile.

⁴² A. GUTBUB, *Textes fondamentaux de la théologie de Kôm Ombo*, *BiEtud* 47/1, Le Caire, 1973, p. 475-476, n. (g).

⁴³ *Ibid.*, p. 231-232.

Parmi les vingt termes de la liste que l'on peut établir, si certains, employés à titre local, ne correspondent à aucune association d'idée précise, d'autres permettent de composer un faciès lié à son éthologie dans l'environnement nilotique ou à son caractère.


L'animal est considéré tour à tour comme un être flottant, dérivant au fil de l'eau ; comme celui qui apparaît de temps à autre, disparaît ; comme celui qui, d'un point de vue étymologique, est devant ou qui remonte le courant pour éviter de dériver outre mesure (il se tient d'ailleurs dans des eaux calmes) ; ou encore comme celui qui est sous la berge, là où il a son repaire (*tph.t*)⁴⁴, lieu où il emporte ses proies et attend qu'elles s'y décomposent⁴⁵. L'ouverture des tanières de crocodiles, qui descendent profondément, se trouvent à l'air libre. Ce que l'on sait à partir d'autres observations permet d'imaginer que les abords du Nil devaient en être infestés et qu'il devait émaner de ces réceptacles à charogne un air délétère. Le crocodile est aussi l'hôte du canal à côté du village où il a ses habitudes. Il est aussi celui qui, pour les Égyptiens, se cache, chasse à l'affût, notamment en fin de journée⁴⁶, en se mettant à l'abri des plantes aquatiques ou dans des zones d'ombre des saules bordant les canaux, prêt à provoquer de micro-drames quotidiens dans l'espace naturel⁴⁷.

La vitesse est connotée par le crocodile, qui a une propension à regagner l'eau en plongeant.

Il indique aussi l'avarice et la rapacité car il saisit ses proies et ne les lâche plus, les emporte dans son repaire et les y dévore.

Sa dangerosité est exprimée, dans les textes et les statues magiques, par association avec d'autres animaux dangereux comme les lions et les serpents, mais aussi d'autres hôtes indésirables comme les scorpions. Si l'on prend soin de replacer la citation dans son contexte – le début du XVIII^e siècle –, le jésuite Claude Sicard, pour décrire le caractère inhospitalier de la région thébaine, trace les mots suivants : « Les villages dans les ruines de Thèbes sont plein de scorpions, la rivière de crocodiles, la montagnes d'Hyènes, et la plaine d'Arabes⁴⁸ ». On n'est pas loin de l'état d'esprit qui émane des textes magiques.

Mais pour revenir à l'Antiquité, le crocodile est aussi celui dont la gueule est terrifiante, à l'instar du lion.

Sur le plan religieux, il incarne l'ennemi par excellence, assimilé à Seth-Typhon, à Mâga  *Mg3*, fils de Seth ou Seth lui-même, contrepartie négative du crocodile Sobek pris en bonne part, ou à cette forme divine solarisée : Sobek-Rê, nom qui apparaît dans la topographie du Fayoum, jadis infesté de crocodiles.

⁴⁴ A. GUTBUB, *Textes fondamentaux*, p. 231 et 232-233, n. (c). Le temple de Kôm-Ombo est nommé « l'Antre de la Gorge-de-Neith (*Hh-n-N.t*) (= le Crocodile) ».

⁴⁵ Sur les tanières de crocodiles sur le cours du Niger, voir M. GRIAULE, « Tanières de crocodiles dans les falaises nigériennes », *Journal de la Société des Africanistes* 11, 1941, p. 187-192. À Madagascar : R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 199.

⁴⁶ On trouvera une description de l'attaque du crocodile à l'affût dans : M. GRIAULE, « Tanières de crocodiles », p. 190.

⁴⁷ M. MORFIN-ERROUX, « Le saule et la lune », dans S.H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne*, *ERUV* 1, *OrMonsp* 10, 1999, p. 293-316, et spécialement p. 294, 301, doc. 8 ; p. 303, doc. 11-12 ; 313.

⁴⁸ Cl. SICARD, *Œuvres* III. *Parallèle géographique de l'ancienne Égypte et de l'Égypte moderne*, *BiEtud* 85, Le Caire, 1982, p. 154. Par « Arabes », Sicard, comme les autres voyageurs de son époque, fait allusion aux brigands qui détroussent les voyageurs dans le désert et sur le Nil.

En revanche, dans ces désignations, je n'ai rien trouvé se rapportant à l'odeur du saurien, alors que le musc de crocodile⁴⁹, lors de la saison de la reproduction, est discernable et flotte au-dessus des eaux du Nil pour stimuler l'activité sexuelle⁵⁰ du mâle⁵¹. Le crocodile a, en effet, deux glandes à musc dans la mâchoire inférieure et deux autres à l'intérieur du cloaque. Lorsque l'animal est tué, sa chair en est imprégnée. Rien non plus n'est dit de l'odeur qui émane des tanières, qui est si fétide – dit Marcel Griaule – qu'« elle [provoque] des nausées incoercibles »⁵². Et je n'ai rien trouvé concernant les gastrolithes, ces pierres dont les crocodiles se lestent ou dont ils se servent pour broyer leurs proies.

Ainsi, en prenant soin d'examiner en détail les différentes valeurs phonétiques des crocodiles hiéroglyphiques, on définirait un petit groupe de concepts⁵³ qui recouperaient ceux dont on vient de broser le tableau. Les concepts en question seraient les suivants :

Concepts		Valeurs phonétiques
eau	<	<i>mw</i>
lac		<i>š</i>
temps ⁵⁴		<i>rk</i>
émergence		<i>h^c</i>
ennemi		<i>hftj</i>
divinité		<i>ntr</i>
paternité		<i>jt</i>
rapacité		<i>hn</i>

Tout cela permet, non seulement de compléter le portrait précédent, qui correspond en tout point à l'observation de l'animal dans son cadre naturel, mais aussi de se faire une idée de sa réception dans l'imaginaire égyptien :

⁴⁹ Ce musc était employé comme parfum en Nubie ; cf. E. DE CADALVÈNE, J. DE BREUVERY, *L'Égypte et la Turquie, de 1829 à 1836 II. Égypte et Nubie*, Paris, 1836, p. 151 ; Ch. BUET, *Les premiers explorateurs français du Soudan équatorial : Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet*, Paris, 1887, p. 86 ; 110.

⁵⁰ Il est à noter qu'en son temps, Sonnini assurait que, profitant de la difficulté de la femelle à se redresser après l'acte sexuel sans l'aide de son partenaire, certains individus saisissaient l'occasion pour assouvir leur bestialité ; cf. Ch.S. SONNINI DE MANONCOURT, *Travels in Upper and Lower Egypt. Undertaken by order of the old Gouvernement of France III*, Londres, 1807, p. 259. Il est difficile de vérifier cette assertion, mais on s'accorde à dire qu'il y a peu de chances qu'elle soit vraie étant donné que les ébats ont lieu dans l'eau.

⁵¹ On dit cependant qu'« il a éjaculé dans les roseaux des terrains marécageux » (P. BARGUET, *Textes des Sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, p. 458).

⁵² M. GRIAULE, « Tanières de crocodiles », p. 192.

⁵³ Pour les emplois des silhouettes de crocodiles comme phonogrammes, S. SAUNERON, *L'écriture figurative dans les textes d'Esna, Esna VIII*, Le Caire, 1982, p. 147-148 ; D. MEEKS, *Les architraves du temple d'Esna. PalHier 1*, Le Caire, 2004, § 284 ; Fr. DAUMAS, *Valeurs phonétiques des signes hiéroglyphiques d'époque gréco-romaine*, Montpellier, 1988, p. 350-353. Voir aussi l'hymne cryptographique dédié à Khnoum-Rê, seigneur de la Campagne à l'aide de silhouettes de crocodiles : S. SAUNERON, *Le temple d'Esna, Esna II*, Le Caire, 1963, p. 234 et n° 126. Voir maintenant Chr. LEITZ, « Die beiden kryptographischen Inschriften aus Esna mit den Widdern und Krokodilen », *SAK* 29, 2001, p. 251-276.

⁵⁴ L. KÁKOSY, « Das Krokodil als Symbol der Ewigkeit und der Zeit », *MDAIK* 20, 1965, p. 116-120.

Concept	Numéro
désignation neutre	n ^{os} 6, 18
caractère inamical, impureté	n ^{os} 2, 6, 16, 18
mal, colère, dangerosité, rapacité	n ^{os} 1, 3, 6, 9, 16
vitesse, rapidité, vélocité	n ^o 6
dissimulation : sous les plantes aquatiques	n ^{os} 4, 13, 15
localisation : le lac, le canal	n ^{os} 4, 8, 14
émergence ou présence	n ^{os} 5, 10, 11
jeunes crocodiles	n ^{os} 19, 20
aucune idée précise : étymologie inconnue	n ^{os} 6, 12, 17

Les *Hieroglyphica* d'Horapollon⁵⁵ indiquent les sens que l'on donne au crocodile, à ses organes ou à ses attitudes :

Hier. 67 : Quand ils veulent signifier un (être) rapace, prolifique ou furieux, ils peignent un crocodile, parce qu'il est meurtrier, prolifique et colérique. Car lorsqu'il ne réussit pas à ravir ce qu'il veut, irrité, il se déchaîne contre lui-même.

Hier. 68 : Quand ils veulent indiquer le levant, ils peignent deux yeux de crocodile, parce que, de tout le corps, les yeux apparaissent les premiers (quand il sort) du fond de l'eau.

Hier. 69 : Pour indiquer le couchant, ils peignent le crocodile se baissant en avant. Car cet animal (a tendance) à baisser la tête et à la pencher.

Hier. 70 : Quand ils veulent indiquer l'obscurité, ils peignent une queue de crocodile, parce que le crocodile, lorsqu'il s'empare d'un animal, ne fait rien pour l'abattre et le tuer avant de l'avoir rendu inoffensif en le frappant de sa queue. Car c'est dans cette partie du crocodile que réside sa force et sa vigueur. Bien qu'il existe encore d'autres symboles appropriés, empruntés à la nature des crocodiles, ceux qu'il nous a semblé bon de décrire dans ce premier traité peuvent déjà suffire.

On voit que le *Hieroglyphicon 67* dessine un portrait qui nous est déjà familier d'après les termes étudiés. En revanche il serait beaucoup plus difficile de discerner des traits tirés des hiéroglyphes d'après les *Hieroglyphica 68-69*, même si ces derniers sont tirés d'observations naturalistes. Le *Hieroglyphicon 70*, qui renvoie au hiéroglyphe *km*, est une conjecture sur l'obscurité, même s'il existe une expression contemporaine de l'époque éthiopienne *km n grh*, qui signifie « la nuit noire »⁵⁶. Si le contenu du *Hieroglyphicon* est pourtant parfaitement étayé du point de vue de l'observation, Horapollon spécule à propos du hiéroglyphe – la queue de crocodile – dont ce n'est pas le sens intrinsèque.

À ces descriptions, il faut ajouter les *Hieroglyphica* du second livre :

Hier. 24. Une guêpe volant en l'air ou le sang du crocodile signifie un homme nuisible ou un assassin.

⁵⁵ <http://asklepios.chez.com/horapollo/horapollon.htm>.

⁵⁶ *Wb.* V, 124, 10.

Hier. 35. Voulant signifier un ennemi aux prises avec un autre (homme) de même (force), ils peignent un scorpion et un crocodile : car chacun (de ces animaux) tue l'autre. S'ils (veulent) signifier l'adversaire et celui qui tue l'autre, ils peignent (seulement) un crocodile ou un scorpion. Mais s'ils (veulent désigner) celui qui tue rapidement, ils peignent un crocodile, tandis que (pour désigner) celui qui tue lentement, (ils peignent) un scorpion, parce que celui-ci se meurt lentement.

Hier. 80. Voulant signifier un homme qui mange, ils peignent un crocodile la gueule ouverte : car celui-ci, <gardant (la gueule) béante pendant le sommeil, a les dents chargées d'aliments>.

Hier. 81. Voulant signifier un homme rapace <et> inerte, ils peignent un crocodile qui porte sur la tête une plume d'ibis : car si l'on touche (le crocodile) d'une plume d'ibis, on constate qu'il reste immobile.

Cette seconde série confirme l'image du crocodile employée pour des notions de meurtrier, de signe de mort rapide, mais aussi de glotonnerie, d'inertie et de rapacité. Ce sont des lieux communs néanmoins étayés par l'éthologie de l'animal sans que les *Hieroglyphica* dont il est question dans ce volume puissent être mis en relation avec de véritables hiéroglyphes. On notera tout de même que le crocodile se tient la gueule ouverte pour des questions de thermorégulation au cas où il doit lutter contre de fortes chaleurs (recherchant ce qui se rapporte au comportement du crocodile, on n'effectuera pas ici un examen minutieux de chacun de ces *Hieroglyphica*) [fig. 1].

Naturellement, on pourrait compléter le portrait ainsi obtenu par les hiéroglyphes et le lexique à l'aide des Textes des Pyramides⁵⁷ et des Textes des Sarcophages⁵⁸. Ils fournissent les éléments d'une description naturaliste intéressante, car le mort, dans les passages où il est assimilé à un saurien, se transforme en crocodile, qui évolue dans les roseaux, au sein des marécages, des lacs et des îles, il éjacule dans les roseaux des terrains marécageux⁵⁹, il est le vorace qui parcourt les îles, qui vit de poissons (il se nourrit en effet de perches du Nil)⁶⁰, il est le maître du Nil, le fécondateur des pleureuses (Isis et Nephthys), ce qui lui confère une connotation sexuelle. Un portrait semblable émane des différents hymnes au crocodile Sobek, divinité honorée partout où les conditions de vie étaient favorables au saurien : au Fayoum (à Crocodilopolis-Chédyt et à Tebtynis), à Pathyris (Gebelein), et Kôm-Ombo⁶¹. Ces hymnes dessinent la figure d'un Sobek itinérant dans la vallée du Nil, au Fayoum (en lien avec Amenemhat III) et dans le Delta. Parmi les traits crocodiliens, on verra par exemple le P. Ramesseum VI, 1-6 :

Salut à toi ! qui te lève hors du Noun, seigneur des terres-basses, régent des terres irriguées et des lisières <désertiques> qui franchis les plans d'eau, dieu puissant dont on ne peut prévoir qu'il emporte (sa proie), qui vit de rapine ; qui descend le courant parfaitement et le remonte après avoir accompli un très grand nombre (d'années ?)⁶².

⁵⁷ PT § 507-510 = R.O. FAULKNER, *The Ancient Egyptian Pyramid Texts*, Warminster, 1969, p. 99.

⁵⁸ Un très beau portrait indirect du crocodile est présenté dans les chapitres réunis par P. BARGUET, *Textes des Sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, p. 457-460.

⁵⁹ Peut-être une allusion au musc qu'il répand sur les eaux à la période des amours.

⁶⁰ Cf. J.-Y. COUSTEAU, Y. PACCALET, *Le destin du Nil*, p. 252.

⁶¹ Voir Fr. DAUMAS, A. BARUCQ, *Hymnes et prières de l'Égypte ancienne*, LAPO 10, Paris, 1980, p. 417-432. Pour ce qui concerne les hymnes à Sobek, seigneur de Gebelein (Soumenou), voir P. BUCHER, « Les hymnes à Sobk-Ra », *Kêmi* 1, 1928, p. 41-52, 147-166 ; *Kêmi* 3, 1930, p. 1-19. Les hymnes de Sobek du P. Ramesseum VI, celui de Kôm-Ombo et celui des P. Strasbourg 2 et 7 fournissent peu de traits concernant l'éthologie du crocodile.

⁶² Trad. Fr. DAUMAS, A. BARUCQ, *Hymnes et prières*, p. 419-420.

Kôm Ombo, chef-lieu du premier nome de Haute-Égypte à l'époque romaine, a été le lieu privilégié des sauriens car, à la latitude de cette métropole, le cours du Nil, resserré, s'élargit en une plaine. Dans l'Antiquité, elle fournissait aux sauriens locaux des marécages idéaux où ils trouvaient de nombreux îlots leur permettant de s'exposer au soleil. L'observation quotidienne a permis aux prêtres locaux du règne de Domitien d'élaborer, dans les hymnes, une approche littéraire dans laquelle on expose leurs caractéristiques naturalistes⁶³ : l'animal vit dans une tanière, son visage est terrifiant, il se nourrit de poissons, il mange les ennemis dans son lac, il noie les adversaires dans le Grand-Vert (nom du marécage reverdissant avec l'inondation et de la mer par association d'idée), il met en pièce les ennemis de son créateur, il est de bel aspect, de couleur brillante, il est celui-aux-pattes-immobiles, sans doute une façon de décrire son inertie et le fait qu'il se laisse flotter⁶⁴. Pour mesurer la distance conceptuelle qui sépare les Égyptiens des redécouvreurs de la civilisation égyptienne, il est intéressant de découvrir le portrait du crocodile peint par Champollion Figeac (1843) qui renvoie à celui d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire : « Il est habituellement cruel, farouche, inquiet, audacieux, prudent et rusé⁶⁵ ». Avec ces six épithètes, qui tracent un portrait anthropologique, on est loin du compte...

Du portrait d'Achille Tatius à l'observation de ses particularités dans les textes hiéroglyphiques : d'apparentes contradictions

Changeons, sinon de décor du moins d'époque en passant de l'Égypte pharaonique à l'Égypte gréco-romaine. Ce sont les Grecs qui, découvrant ce transfuge des temps antédiluviens sur les rives du Nil, lui confèrent une carte d'identité à la fois scientifique et littéraire, là où les Égyptiens préfèrent, lorsqu'ils brossent un portrait divin, des syntagmes naturalistes formés d'épithètes mais sans constituer un discours suivi. Il ne s'agit que de moments où le rideau de l'hymne se déchire pour laisser filtrer quelques apparitions de l'animal. On doit à Hérodote (II, 69) et à Pline⁶⁶ des descriptions passées à la postérité et archi-commentées. Achille Tatius (II^e siècle) en livre un portrait haut en couleur dans son roman *Clitophon et Leucippè* (4,19), lequel se déroule dans le Delta du Nil :

Je vis aussi un autre animal de la faune du Nil, encore plus célèbre pour sa force que l'hippopotame ; on l'appelle le *crocodile*. Il tient à la fois, pour la forme, *d'un poisson* et d'un animal terrestre, car il est très long, de la tête à la queue, mais sa largeur n'est pas en proportion de sa longueur. Sa peau est rendue rugueuse par des écailles. Le cuir de son dos est comme de la pierre, et noir ; son ventre est blanc ; il a quatre pattes, légèrement incurvées et obliques, comme

⁶³ Ph. DERCHAIN, D. MENDEL, P. DILS, L. GOLBRUNNER, « Portrait d'un divin crocodile ou l'originalité d'un écrivain du temps de Domitien », dans Fr. Labrique (éd.), *Religions méditerranéennes et orientales de l'Antiquité : actes du colloque des 23-24 avril 1999 (Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité [UMR 6048], Université de Franche-Comté, à Besançon)*, *BiEtud* 135, Le Caire, 2002, p. 79-99. Dans sa contribution à l'hymne au crocodile de Kôm-Ombo, Chr. LEITZ, « Der Lobpreis des Krokodils. Drei Sobekhymnen aus Kom Ombo », dans H. Knuf, Chr. Leitz, D. von Recklinghausen (éd.), *Honi soit qui mal y pense. Studien zum pharaonischen, griechisch-römischen und spätantiken Ägypten zu Ehren von Heinz-Josef Thissen*, OLA 194, Louvain, 2010, p. 291-355, et spécialement p. 349-354, a donné un portrait bâti à l'aide de toutes les caractéristiques animales glanées dans ce contexte religieux. Je remercie Virginie Thomasset qui m'a signalé cette dernière référence, que je ne connaissais pas encore.

⁶⁴ Cf. A. GUTBUB, *Textes fondamentaux*, p. 231 ; 466-467. J'ai modifié la traduction d'Adolphe Gutbub : « Celui-aux-pattes-tranquilles ».

⁶⁵ J. CHAMPOLLION-FIGEAC, *Égypte ancienne*, Paris, 1843, p. 22.

⁶⁶ PLINE L'ANCIEN, *Hist. Nat.* VIII, 25.

celles de la tortue de terre ; sa queue est longue, épaisse, et pareille au reste de son corps. Elle n'est pas ajoutée, comme chez les autres animaux, mais elle ne fait qu'un avec l'os de son épine dorsale, qu'elle termine, et en constitue une partie intégrante. Elle forme, en haut, des épines cruelles, comme des dents de scie ; le crocodile s'en sert comme d'un fouet contre sa proie, il en frappe l'adversaire avec lequel il lutte et, d'un seul coup, inflige plusieurs blessures. Sa tête commence immédiatement à ses épaules et forme avec elles une ligne droite ininterrompue, car la nature lui a refusé un cou. Mais ses yeux sont plus effrayants que tout le reste, et, le plus souvent, il tient la mâchoire tendue et la gueule grande ouverte. Le reste du temps, quand il n'a pas la gueule ouverte, *il n'est que tête*, mais lorsqu'il ouvre la gueule pour saisir une proie, alors, *il n'est plus que bouche*. Il ouvre la mâchoire supérieure, mais tient celle du bas immobile ; l'ouverture ainsi formée est énorme, béante jusqu'aux épaules, et, tout de suite, commence le ventre. Ses dents sont nombreuses et disposées sur plusieurs rangées ; et l'on dit *qu'elles sont en nombre égal à celui que le dieu a fixé pour les jours d'une année entière*. Quelle moisson lève sur le champ de ses mâchoires ! Lorsqu'il vient sur le rivage, on ne saurait croire quelle force il a, en voyant la façon dont il traîne son corps (trad. Pierre Grimal) ⁶⁷.

Ne prenons pas pour argent comptant tout ce qu'Achille Tatius raconte sur le crocodile sur fond de révolte des Boukoloï (172 de notre ère) qui défient les autorités romaines, même si son texte fait tout de même écho à certains des traits relevés par les Anciens Égyptiens. Quoique réputé animal solaire, le crocodile, n'a pas autant de dents que les jours d'une année, mais seulement entre soixante et soixante-dix dents creuses, qui se renouvellent souvent. Tatius a parfaitement raison concernant la mâchoire du bas, car seule la mâchoire supérieure est dotée de mobilité. Toujours est-il que le monstre qui apparaît dans les marais du Delta ⁶⁸, et dont la description repose sur un examen attentif – presque une notice d'encyclopédie hellénistique –, est décrit comme une force surprenante de la nature avec laquelle on risque de faire une mauvaise rencontre, quand on tente d'avancer dans des marais impénétrables, et dont les Perses et les Grecs ont fait les frais à la XXX^e dynastie.

Si, à partir des *Fontes historiae religionis Ægyptiacae* de Theodor Hopfner ⁶⁹ et au-delà de celles-ci, l'on réunit ce qui est dit du crocodile du Nil chez les auteurs de l'Antiquité, on découvre une somme d'informations, dont on a bien du mal à trouver l'équivalent dans les textes égyptiens, ce qui ne veut aucunement dire pour autant que ces idées n'étaient pas répandues dans l'univers de la pensée égyptienne (qu'il suffise de penser au Papyrus ophiologique de Brooklyn, qui fait état de descriptions de serpents sans rien qui corresponde dans tous les textes écrits en hiéroglyphes ⁷⁰). On est soumis au caprice du hasard documentaire. Cependant, ces informations, avérées ou inexactes, sont pour le moins contradictoires. D'ailleurs, Hérodote (II, 69) s'étonne sur l'attitude qui règne en Égypte à son sujet : « Pour certains des Égyptiens, les crocodiles sont sacrés ; les autres, au contraire, les traitent en ennemis » (traduction Andrée Barguet).

⁶⁷ Pour le texte grec (*Romans grecs et latins*, Paris, 1958), voir :

http://hodoi.fltr.ucl.ac.be/concordances/Achilles_Tatius_leu04/lecture/4.htm.

Voir aussi *Le Roman de Leucippé et Clitophon*, édition bilingue, texte établi et traduit par J.-Ph. Garnaud, Paris, 1991.

⁶⁸ J. YOYOTTE, « Le Soukhos de la Maréotide et d'autres cultes régionaux du dieu-crocodile d'après les cylindres du Moyen Empire », *BIFAO* 56, 1957, p. 81-95.

⁶⁹ Les données des auteurs classiques sont essentiellement tirées du ms. de J.-Cl. GRENIER, *Religio ægyptiaca* I (version française de Th. HOPFNER, *Index Nominum et Rerum des Fontes Historiae Religionis Ægyptiacae*, Bonn, Berlin, 1922-1925).

⁷⁰ S. SAUNERON, *Un traité égyptien d'ophiologie. Papyrus du Brooklyn Museum N°s 47.218.48 et 85*, *BiGen* 11, Le Caire, 1989.

Mais pour l'instant, abordons les caractéristiques selon les Grecs qui se fondent sur des traités écrits en grecs par des Égyptiens. Plutarque⁷¹, auquel font écho sur plusieurs points Pline, Élien, Solin et Jamblique⁷², donne aussi un certain nombre de raisons à caractère plus ou moins naturaliste pour expliquer son culte : 1°) il n'a pas de langue puisque le verbe divin n'a pas besoin de voix ; 2°) une membrane lisse et transparente, qui lui descend sur les yeux, lui permet de voir sans être vu ; 3°) la femelle pond ses œufs à l'endroit où s'arrêtera l'eau du Nil afin que ses œufs soient conservés au sec ; 4°) elle en pond soixante et ceux-ci éclosent en soixante jours, les crocodiles vivant un même nombre d'années ; 5°) le nombre « soixante » est la première unité de mesure pour les astronomes.

Reprenons les données fournies par Plutarque. Quoique le crocodile n'ait pas de langue, cela ne l'empêche pas d'émettre des sons parfaitement distincts (d'ailleurs, les petits, avant de naître, se font entendre, sous le sable où ils éclosent en groupe, à une vingtaine de mètres de leur mère). Les Égyptiens avaient observé ce détail, qui passait pour une infirmité (P. Sallier IV 6, 5-6 ; Aménémopé, 22, 9-10)⁷³, et l'avaient expliqué par une légende étiologique en rappelant qu'il s'agissait de la punition infligée à Sobek à cause de la mutilation qu'avait subie Osiris⁷⁴. L'absence de langue chez l'animal a également suscité une légende étiologique chez les Dogons. Celle-ci explique de quelle façon le crocodile, qui avait laissé sa langue à sécher sur un rocher, se l'est fait voler (elle explique aussi pourquoi le chien a le museau humide⁷⁵). L'animal possède trois paupières dont l'une, transparente et ne gênant pas sa vision, se déplaçant horizontalement, est « nictitante » et lui permet de protéger l'œil lorsqu'il est en plongée. Le nombre d'œufs pondus par la femelle est parfaitement exact. Ce n'est qu'involontairement qu'ils indiquent la hauteur de la crue. Après avoir frayé, à partir de fin mars, d'après le jésuite Claude Sicard⁷⁶, les crocodiles mettent systématiquement leurs œufs au sec car l'humidité risquerait de les faire avorter, en sorte que les femelles choisissent des lieux élevés, d'où il appert que les crocodiles sont naturellement associés aux buttes sablonneuses où il établissent leur habitat⁷⁷. On attribuait à ces observations le fait que ce symbole de l'eau était vénéré selon les uns, notamment au Fayoum⁷⁸, dans les villes qui lui sont dédiées : Crocodilopolis-Arsinoé, où l'on élevait un crocodile sacré⁷⁹ enterré au

⁷¹ PLUTARQUE, *De Is. et Osir.* 75 (F 257) ; *De soll. anim.* 34 (F 265).

⁷² PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* VIII, 25 (89) (F 192) ; ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 21 (F 419) ; JAMBLIQUE, *De mysteriis* V, 8 (F 498) ; SOLIN, *Coll. rer. mem.* XXXII, 23 (F 450). Voir aussi M. PATANÉ, « Miscellanea », *VarAeg* 3, 1987, p. 43-46.

⁷³ « Le crocodile qui est privé de langue, son prestige est ancien. »

⁷⁴ CT VII 201k (= P. BARGUET, *Textes des Sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, p. 459) ; cf. G. POSENER, « Aménémopé, 22, 9-10 et l'infirmité du crocodile », dans W. Helck (éd.), *Festschrift für S. Schott zu seinem 70. Geburtstag*, Wiesbaden, 1968, p. 106-111.

⁷⁵ D. LIPSHITZ, « La littérature orale chez les Dogon du Soudan Français », *Africa : Journal of the International African Institute* 13/3, 1940, p. 235-249, et en particulier p. 244-245, 4 (le chien et le crocodile). Sur la disposition de la langue du crocodile, voir Aristote (*De Part. animal.* II, chap. XVII, 9). On renverra à H.C.D. DE WIT, A. BAUDIÈRE, *La vie racontée. Une biographie de la biologie*, Lausanne, 1996, p. 31.

⁷⁶ Cl. SICARD, *Œuvres* I, p. 78.

⁷⁷ Dans une rivière saisonnière, au sud-est du Zimbabwe, « Les femelles font leur nid sur des buttes de sable plus élevées dans le lit de la rivière asséchée, de début septembre à début octobre » ; cf. Chr.P. KOFRON, « Nesting ecology of the Nile crocodile (*Crocodylus niloticus*) », *African Journal of Ecology* 27/4, 1989, p. 335-341.

⁷⁸ HÉRODOTE, *Hist.* II, 69 (F 16). Voir E. BRESCIANI, « Le culte du dieu-crocodile », *Le Monde de la Bible* 138, 2001, p. 29-31. Sur la divinisation du crocodile à Madagascar, les croyances, les incantations qu'on lui adresse, les « maîtres des crocodiles », voir R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 199-201.

⁷⁹ STRABON, *Geogr.* XVII/1 (C 811) (F 161) et (C 817) (F 165) ; ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 24 (F 420) ; ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. Κροκοδείλων πόλις (F 675).

Labyrinthe⁸⁰, à Coptos⁸¹, à Chenosbochion⁸², consacré à Seth, et dans la région thébaine⁸³ et à Ombos⁸⁴. La façon de lui présenter un culte était très spécifique⁸⁵. Les prêtres savaient y faire et les crocodiles étaient inoffensifs à leur égard⁸⁶, répondaient à la voix et se laissaient lustrer les dents⁸⁷. On dit même qu'à Antaeopolis, un crocodile sacré partageait la couche d'une déesse⁸⁸. Le crocodile sacré est à ce point l'objet de fascination pour les Romains que les autorités conseillent au voyageur d'avoir quelque chose pour lui⁸⁹. Cette pratique est également attestée chez les Dogons⁹⁰, peuple où l'on différencie les crocodiles dits sacrés, parfaitement inoffensifs pour l'homme, et les crocodiles ordinaires, excessivement dangereux. Les crocodiles sacrés sont considérés « protecteurs et les sauveurs du créateur du village de Bandiagara »⁹¹. Le crocodile indique l'existence de l'eau⁹². Les crocodiles sacrés rendent les pluies régulières⁹³. Les crocodiles ordinaires sont les ennemis des crocodiles sacrés⁹⁴. On discerne donc chez les Dogons les bons et les mauvais crocodiles, respectivement domestiqués et sauvages.

Les accidents ou comment être divinisé ?

Mais malheur à qui n'ouvrirait pas l'œil ! La survenue d'accidents était monnaie courante sur les rives du Nil. Le moindre défaut de vigilance, en cas de baignade et de puisage d'eau, était mortel⁹⁵. Mais qu'en était-il du statut de ceux qui perdaient un bras ou une jambe lors d'une attaque ?

⁸⁰ HÉRODOTE, *Hist.* II, 148 (F 32).

⁸¹ ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 24 (F 420).

⁸² ALEXANDRE POLYHISTOR, *Aigyptiaca*, frgt chez Étienne de Byzance, s. v. Χηνοβοσκία, πόλις Αιγύπτου (F 89).

⁸³ HÉRODOTE, *Hist.* II, 69 (F 16). Les quatre Diospolis auraient consacré des cultes à des crocodiles : ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. Διόσπολις (F 674).

⁸⁴ ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 21 (F 419).

⁸⁵ HÉRODOTE, *Hist.* II, 69 (F 16) ; CICÉRON, *De nat. deor.* I, 22 (F 86-87) et III, 19 (F add. 775) ; PHILON D'ALEXANDRIE, *De providentia*, frgt chez EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Praep. ev.* VII, 13 (F 169).

⁸⁶ ARISTOTE, *De animal. hist.* X, 1 (F 54).

⁸⁷ PLUTARQUE, *De soll. anim.* 23 (F 265).

⁸⁸ F 263.

⁸⁹ Cf. S.A. STEPHEN, « Lessons of the crocodiles », *Common knowledge* 11/2, 2005, p. 215-239.

⁹⁰ On lira avec le plus grand intérêt l'article de J. Yaro, S. Diko, au sujet des crocodiles sacrés en pays dogon : « À propos des crocodiles sacrés de Fandiagara » (http://bca.ucad.sn/jspui/bistream/01/340/1/A_propos_des_crocodiles_Sacres_de_bandiagara.pdf).

⁹¹ J. YARO, S. DIKO, *op. cit.*, p. 1.

⁹² *Ibid.*, p. 3.

⁹³ *Ibid.*, p. 5.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁹⁵ Voir l'enquête d'É. Geoffroy Saint-Hilaire à Louqsor : « Observations sur les habitudes attribuées par Hérodote aux crocodiles du Nil », p. 377. La médecine égyptienne (P. Ebers) proposait des soins pour ses morsures. Pour une plaie causée par une morsure de crocodile, voir R.A. FERGUSSON, « Nile crocodile *Crocodylus niloticus* », p. 87, fig. 1. Voir aussi le spectacle auquel le consul Edmond Combes assiste à Khartoum (*Voyage en Egypte, en Nubie, dans les déserts de Beyouda, des Bicharys, et sur les côtes de la mer Rouge* II, Paris, 1846, p. 120-122). De même : R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 195-197, et spécialement p. 197-198. Voir les disparitions survenues dans le corps expéditionnaire du général Desaix lors de l'Expédition d'Égypte. Desaix dut se rendre à l'évidence. Nombre de soldats étaient enlevés par les crocodiles lors de la corvée d'eau et non pas assassinés ; cf. Y. LAISSUS, *L'Égypte, une aventure savante 1798-1801*, Paris, 1998, p. 283 : « ... car le Nil étant peuplé de crocodiles, ces animaux amphibies se tenaient en embuscade et saisissaient un homme qu'ils avalaient comme nous avalons une datte. »

Charles Sigisbert Sonnini de Manoncourt (1751-1812) effectue un voyage en Égypte en 1777-1778⁹⁶, grâce à Buffon (1707-1788). Il raconte qu'il aperçoit le premier crocodile du côté de Hou, sur le coude du Nil car ce dernier abonde surtout au-dessus de Girga⁹⁷. Il ajoute que, dans cette région, pour éviter que les femmes allant puiser de l'eau ne se fassent pas attraper les jambes, les habitants construisaient des enclos à l'aide de poteaux et de fagots⁹⁸, ce qui montre le crocodile sous le jour d'un fléau permanent. Mais au vu de croyances faisant du crocodile un être divin auquel les morts finissaient par être assimilés, notamment dans les Textes des Sarcophages, être dévoré par un de ces êtres amphibies finissait par apparaître comme un sort enviable ainsi que l'affirme Hérodote (II, 90), pour qui « tout homme, Égyptien ou étranger semblablement, dont on reconnaît qu'il est mort victime d'un crocodile ou du fleuve lui-même, la ville sur le territoire de laquelle le cadavre a été rejeté est tenue de faire embaumer le corps et de lui accorder les funérailles les plus somptueuses, ainsi qu'une sépulture sacrée » (trad. Andrée Barguet). En sorte que seuls les prêtres du Nil pouvaient y toucher. Une telle croyance a suscité un sentiment de révolte chez les auteurs de la Basse Antiquité, à commencer par Flavius Josèphe, dans son *Contre Apion* (93)⁹⁹ : « En effet, nous n'accordons aux ânes ni honneur ni puissance, contrairement aux Égyptiens à l'égard des crocodiles et des aspics, quand ceux qui sont mordus par des aspics ou dévorés par des crocodiles sont jugés heureux et dignes de la divinité. »

Du fait que les croyances étaient très ancrées dans la tradition, les observateurs étrangers assistaient à des attitudes déconcertantes. Maxime de Tyr (II^e siècle)¹⁰⁰ relate l'histoire selon laquelle une femme élevait un crocodile apprivoisé. Ce dernier grandissait avec son propre enfant et ils jouaient ensemble. Tout alla bien tant que l'animal fut petit, mais le crocodile, atteignant sa taille adulte, et cédant à son instinct, dévora l'enfant. La femme, au lieu de s'abandonner au chagrin, se réjouit de la mort de l'enfant, dévoré, crut-elle, par un dieu. Une telle attitude est confirmée par Élien (175-235). Celui-ci nous assure¹⁰¹ « qu'en Égypte, il y en a, comme les gens d'Ombos, qui vénèrent les crocodiles... Et quand, comme cela arrive souvent, leurs enfants sont emportés par eux, les gens se réjouissent, tandis que les mères de ces infortunés sont contentes et sont fières d'avoir, je le suppose, mis au monde de la nourriture et un repas pour un dieu ». On les garde, dit-il, dans des lacs prévus à cet effet, et les animaux sont habitués aux Ombites. On voit que ces trois citations sont tirées d'une source commune qui remonte au moins au premier siècle.

⁹⁶ S.H. AUFRÈRE, « Charles Nicolas Sigisbert Sonnini de Manoncourt (1751-1812) et le Voyage dans la Haute et Basse Égypte (1777-1778) », dans S.H. Aufrère, Th.L. Bergerot (éd.), *Égypte. Grandes expéditions XVIII^e et XIX^e siècles, juin 2010* (= *Égypte, Afrique & Orient*, hors série n° 1, juin 2010) = *Égypte, Afrique & Orient* 58, p. 9-24.

⁹⁷ *Description de l'Égypte contenant plusieurs remarques curieuses sur la Géographie ancienne et moderne de ce País, ...*, composée sur les Mémoires de Monsieur de Maillet, ... par M. L'Abbé Le Mascrier, II, La Haye, 1750, p. 127-129, et spécialement p. 127.

⁹⁸ Ch.S. SONNINI DE MANONCOURT, *Travels in Upper and Lower Egypt. Undertaken by order of the old Government of France* III, Londres, 1807, p. 146.

⁹⁹ *Contre Apion*, Livre I, 83 : *Nos itaque asinis neque honorem neque potestatem aliquam damus, sicut Aegyptii crocodillis et aspidibus, quando eos qui ab istis mordentur et a crocodillis rapiuntur felices et deo digni arbitrantur.*

¹⁰⁰ MAXIME DE TYR (II^e siècle), *Philosoph.* II, 5 (f-i) (26 a) = F 351. En fait *Traité XXXVIII* (édition de 1617, p. 338). Ou *Dissertation VIII*, 5 (*Dissertations de Maxime de Tyr, philosophe platonicien traduites sur le texte...* par J.J. Combes-Dounous, tome I, Paris, [an XI] 1802, p. 91).

¹⁰¹ ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 21 = F 419.

Le grand massacre d'Apollinopolis et de Tentyris

À côté des attentions qui lui sont réservées, plusieurs autres auteurs évoquent paradoxalement sa détestation poussée jusqu'à l'éradication de l'espèce à Apollinopolis et à Tentyris, même si celle-ci a ses propres prédateurs, à commencer par la tortue du Nil, qui se nourrit d'œufs de sauriens ¹⁰².

Ce sont des raisons de mythologie locale qui font que l'animal est détesté à Apollinopolis (Edfou) selon Élien : « Les habitants d'Apollinopolis, au contraire, détestent le crocodile, dans la mesure où ils disent que c'était la forme revêtue par Typhon¹⁰³ ». C'est ce que confirme Strabon (64 av. J.-C.-21/25), qui dit qu'« Apollinopolis fait aussi la guerre aux crocodiles »¹⁰⁴ tandis que Plutarque (46-125) affirme : « Enfin, c'est la coutume à Apollinopolis que chaque habitant, sans exception, mange du crocodile ; certains jours de l'année, on en capture autant qu'on peut, on les tue et on les jette devant le temple. On dit, pour expliquer cette coutume que Typhon se changea en crocodile pour échapper à Horus »¹⁰⁵. L'information donnée par ces trois auteurs concorde parfaitement avec les données égyptiennes. En particulier avec le mythe d'Horus à Edfou, où le dieu, pour venir en aide à son père Rê-Harakhtès, entame une guerre contre son ennemi Seth, qui se transforme alternativement en hippopotame ou en crocodile. Faucon et crocodile sont des ennemis irréconciliables et Plutarque ¹⁰⁶ rappelle le danger qui menace le premier quand il vient boire dans les eaux du Nil ¹⁰⁷. Toutefois, il n'est pas dit que ces massacres d'animaux aient été perpétrés tout au long de l'histoire car les grandes nécropoles d'animaux sacrés ne se déploient pas avant le règne de Nectanébo II ¹⁰⁸. Mais on instaure le règne du faucon – à savoir Horus – l'emportant sur le crocodile, une idée que l'on retrouve dans les cippes d'Horus où ce dernier piétine les crocodiles et empoigne serpents et scorpions ¹⁰⁹.

Côté tentyrite, les habitants sont parfois représentés comme des Pygmées chassant les crocodiles ¹¹⁰. La plus ancienne des remarques au sujet de l'animosité entre les Tentyrites et

¹⁰² Ch.S. SONNINI DE MANONCOURT, *Travels in Upper and Lower Egypt. Undertaken by order of the old Government of France I*, Londres, 1807, p. 299-300.

¹⁰³ ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 21 = F 419.

¹⁰⁴ STRABON, *Geogr.* XVIII/1 (C 817) (F 165).

¹⁰⁵ PLUTARQUE, *De Is. et Osir.* 50 = F 244.

¹⁰⁶ PLUTARQUE, *De Is. et Osir.* 51.

¹⁰⁷ Sur cette tuerie, voir P. WILSON, « Slaughtering the crocodile at Edfu and Dendera », dans St. Quirke (éd.), *The temple in ancient Egypt : new discoveries and recent research*, Londres, 1997, p. 179-203 ; Fr. SALVIAT, « Le crocodile amoureux », *BCH* 91/1, 1991, p. 96-101, et spécialement p. 100. Pour les monnaies de nome, voir, pour le 7^e nome, A. GEISSEN, M. WEBER, « Untersuchungen zu den ägyptischen Nomenprägungen VII », *ZPE* 157, 2006, p. 277-304.

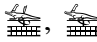
¹⁰⁸ A. CHARRON, « Massacres d'animaux à la Basse Époque », *RdE* 41, 1990, p. 209-213.

¹⁰⁹ H. STERNBERG EL-HOTABI, *Untersuchungen Zur Überlieferungsgeschichte Der Horusstelen: Ein Beitrag Zur Religionsgeschichte Agyptens Im 1. Jahrtausend V. Chr.*, *ÄgAbh* 62, Wiesbaden, 1999.

¹¹⁰ W.Br. MCDANIEL, « A Fresco Picturing Pygmies », *AJA* 36/3, 1932, p. 260-271 ; P.G.P. MEYBOOM, M.J. VERSLUYS, « The Meaning of Dwarfs in Nilotic Scenes », dans L. Bricault, M.J. Versluys, P.G.P. Meyboom (éd.), *Nile into Tiber. Egypt in the Roman world. Proceedings of the IIIrd International Conference of Isis Studies, Leiden, May 11-14 2005*, Leyde, 2007, p. 170-208, et spécialement p. 182-183.

les crocodiles est issue d'Alexandre Polyhistor¹¹¹, qui semble être la source originelle. Strabon¹¹² fournit un des textes les plus intéressants :

Après Abydos viennent Diospolis la petite puis la ville de Tentyra où la population, à la différence du reste de l'Égypte, méprise le crocodile et le tient pour le plus haïssable de tous les animaux. En effet, bien que les autres Égyptiens connaissent la férocité de l'animal et le prédateur qu'il est pour la race humaine, ils ne l'en vénèrent pas moins et s'abstiennent de lui faire aucun mal. Les Tentyrites au contraire le traquent et l'exterminent par tous les moyens. Certains affirment qu'il y a la même antipathie naturelle entre les Psylles près de Cyrène, et les serpents, qu'entre les Tentyrites et les crocodiles, si bien que ceux-ci n'ont rien à souffrir d'eux, et même plongent sans crainte dans le fleuve et le traversent, alors qu'aucun autre Égyptien n'ose le faire. Quand les crocodiles furent amenés à Rome pour y être montrés, des Tentyrites les accompagnaient ; et lorsqu'on fabriqua pour eux un bassin dominé par une sorte d'estrade sur un des côtés, afin qu'ils puissent sortir de l'eau et avoir un endroit où se chauffer au soleil, ces hommes entrant dans l'eau tous ensemble, les tiraient avec un filet jusqu'à cette estrade pour que les spectateurs puissent les voir, puis les faisaient redescendre dans le bassin.

Le texte de Strabon est confirmé par Élien (175-235)¹¹³ qui oppose les Tentyrites, qui vivent en toute sécurité et profitent du fleuve pour nager, aux autres habitants de l'Égypte – à Ombos, Coptos ou Arsinoé (villes réputées pour vénérer les crocodiles) – qui ne peuvent (on l'a vu) ni poser un pied dans le Nil ni tirer de l'eau sans crainte (Coptos, sur le plan religieux, rendait même la monnaie de leur pièce aux Tentyrites¹¹⁴). Pline (23-79)¹¹⁵ relève que les Tentyrites, qui l'affrontent, forcent les crocodiles à restituer les corps de ceux qu'ils ont avalés pour leur donner une sépulture et que les crocodiles craignent l'odeur des Tentyrites comme les serpents les psylles au point qu'ils n'abordent jamais du côté de Dendara. Sénèque (4 av.-J.-C.-65)¹¹⁶, qui décrit la lutte des dauphins et des crocodiles dans la branche Héracléotique d'après le préfet Balbillus, affirme que certains Tentyrites payent de leur vie leur témérité¹¹⁷. On retrouve le même contenu chez Sextus Empiricus¹¹⁸. Quant à Solin (IV^e siècle)¹¹⁹, il se contente de compiler Pline et Sénèque. Cette crocodilophobie tentyrite est confirmée par le nom même du nome de Dendara qui représente parfois un crocodile le dos percé d'un couteau ou d'une flèche, voire les deux : ¹²⁰. Il est donc clair qu'il faut

¹¹¹ ALEXANDRE POLYHISTOR (2^e moitié du I^{er} siècle av. J.-C.), *Aegyptiaca*, frgt chez Étienne de Byzance, s. v. Τέντυρις (F 90).

¹¹² STRABON, *Geogr.* XVIII/1 (C 814) = F 163. Trad. de Pascal Charvet dans STRABON, *Le voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 165 et 167. Voir S. CAUVILLE, « L'impossible serrement de main ou la Pax Romana à Dendara », *RdE* 58, 2007, p. 29-39.

¹¹³ ÉLIEN, *De nat. animal.* X, 24 = F 420.

¹¹⁴ Cl. TRAUNECKER, « La revanche du crocodile de Coptos », dans *Mélanges Adolphe Gutbub*, Montpellier, 1984, p. 219-229. Sur la porte Sud de Caligula, sur le défilé des nomes manquent les 2^e, 6^e (nome Tentyrite), 10^e et 12^e nomes de Haute-Égypte. En effet, dans le nome Coptite, le crocodile est une manifestation de Sobek/Harsis et de Geb, et non une manifestation de Seth.

¹¹⁵ PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* VIII, 25 (92-93) = F 192 et XXVIII, 3 (31) = F 196.

¹¹⁶ SÉNÈQUE, *Nat. quaest.* IV a, 2, 15-16 (F 178).

¹¹⁷ Les Tentyrites les attrapaient au collet. C'est encore aujourd'hui la technique la plus sûre ; cf. Chr.P. KOFRON, « A simple method for capturing large Nile crocodiles », *African Journal of Ecology* 27/3, 1989, p. 183-189.

¹¹⁸ SEXTUS EMPIRICUS, *Pyrrh. hypot.* I, 14 (83) = F 383.

¹¹⁹ SOLIN, *Coll. rer. mem.* XXXII, 27-28 = F 451.

¹²⁰ Voir Fr. DAUMAS, « Le crocodile à Dendara », dans Fr. Steppat (éd.), *XXI. Deutscher Orientalistentag vom 24. bis 29. März 1980 in Berlin. Vorträge (= Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft. Supplement, 5)*, Wiesbaden, 1983, p. 87-95 ; H. KEES, « Der Krokodilgott des 6. oberägyptischen Gaus »,

juger en fonction des attitudes à l'égard des crocodiles, considérés soit comme ennemis, soit comme amis. Toujours est-il que cette crocodilophilie a survécu jusqu'à aujourd'hui dans le folklore égyptien ¹²¹.

Mais de temps à autre, le crocodile semble ne pas s'attaquer aux hommes, ce que les Égyptiens expliquent à leur façon. On disait que les crocodiles se montraient inoffensifs pendant les sept jours que durait la célébration de l'anniversaire de l'Apis ou lors de la fête de l'anniversaire du Nil ¹²² ou alors quand les Égyptiens se déplaçaient dans une barque de papyrus, car c'était dans une telle barque qu'Isis avait glané dans le Nil les fragments du corps de son époux ¹²³. L'explication en est qu'en hiver, ils entrent en période de léthargie et ils ne sont alors un danger pour personne. Comme tous les reptiles, et animaux à sang froid, leur dangerosité s'accroît avec une élévation significative de la chaleur.

De la voracité au destin et à la vengeance

L'animal a eu un impact iconographique dans le monde romain. Il fait à ce point partie de l'environnement égyptien et son culte est tellement répandu sur ses rives que, sous le règne d'Octavien, il symbolise l'ennemi : l'Égypte surnoise, cruelle, mais vaincue ¹²⁴, d'abord à Actium et ensuite à Alexandrie, avec la postérité que le crocodile colleté ¹²⁵ connaît à Nîmes ¹²⁶ et ailleurs ¹²⁷ sur les frappes monétaires à l'*Ægypto capta* ¹²⁸. Cette image, vexatoire pour tous les Égyptiens, quelle que fût l'attitude de sa communauté vis-à-vis du crocodile, touchait un des fondements mêmes des croyances égyptiennes. Car, pour résumer, on est en présence de deux attitudes contradictoires à propos du saurien. Les uns se déterminent pour une vénération passive, héritage du fond des âges, qui passe par l'acceptation, comme un bienfait, de la mort infligée par cette force jaillissant des eaux ; les autres se caractérisent par une crocodilophilie active, sans doute aussi ancienne, confinant à l'éradication de l'espèce.

Studia biblica et orientalia III: *Oriens antiquus*, Rome, 1959, p. 161-164 = *Analecta biblica* n. 12, 1959, p. 161-164

¹²¹ C. MAYEUR-JAOUEN, « Crocodiles et saints du Nil », *RHR* 217/4, 2000, p. 733-760.

¹²² PLIN L'ANCIEN, *Hist. nat.* VIII, 46 (184-186) (F 193) ; SOLIN, *Coll. rer. mem.* XXXII, 21 (F 450) ; AMMIEN MARCELLIN, *Res gestae* XXI, 15 (17) (F 552)

¹²³ PLUTARQUE, *De Is. et Osir.* 18 (F 229).

¹²⁴ Sur l'as de Nîmes, voir M. BAR, « La date et la signification symbolique des premiers bronzes de Nîmes au crocodile (LT 2778) » :

http://ca.www.mcu.es/museos/docs/MC/ActasNumis/La_date_signification.pdf ; N. TASSET, « Note concernant la symbolique du revers du dupondius de Nîmes au crocodile », *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques* 41/1, 2009, p. 115-122. Ph. LEVEAU, A. VEYRAC, *Le Symbolisme de l'as de Nîmes au crocodile*, Montagnac, 1998.

¹²⁵ Quand on parle de crocodile colleté, il est probable qu'il faille parler d'un crocodile pris au collet, selon l'usage éprouvé des Tentyrites, car le collet est la seule façon d'immobiliser l'animal.

¹²⁶ Sur les crocodiles de l'hôtel de ville de Nîmes, voir M. DE MONT-ROND, « Les crocodiles de l'Hôtel de Ville de Nîmes », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 14/14, 1853, p. 67-69.

¹²⁷ Zs. KISS, « Le dieu-crocodile sur les monnaies de l'Égypte romaine », *Études et Travaux* 18, 1999, p. 87-98.

¹²⁸ L'idée est restée dans la caricature anglaise à propos des risques que prenaient les savants français : « Si les grenouilles commencent à cette époque, après avoir été surtout associées aux Hollandais, à symboliser graphiquement les Français, le crocodile, lui, déjà utilisé par les caricaturistes anglais pour suggérer les pièges égyptiens qui attendaient les scientifiques français, représente un animal préhistorique qui remonte "à l'enfance inquiète de l'humanité ; sa vie dans les boues glauques en font un animal fabuleux, incarnation facile du mal et des pulsions les plus obscures, opposant sa laideur sinistre à ceux qu'il menace" » : P. DUPUY, « Le 18 Brumaire en Grande-Bretagne : le témoignage de la presse et des caricatures », *Annales historiques de la Révolution française* 318, 1999, p. 773-787.

On peut dire qu'il y a là un véritable contraste entre les mentalités religieuses, contraste qui sous-entend un rapport différent entre l'homme et cette force de la nature : soit acceptée comme l'expression du fatalisme divin, soit rejetée comme un mal que l'on veut éradiquer de façon volontariste. Ces différences d'attitudes se traduisent par des heurts religieux entre les crocodilophiles et les crocodilophobes, selon la nature – bénéfique ou maléfique – que, selon les lieux, on confère à l'animal.

Ces attitudes offrent matière à discussion car elles sont paradoxales dès lors que le crocodile incarne les notions de destin ou de vengeance. Le vengeur ne peut exister que si le crocodile, considéré comme force bénéfique, se tourne contre les criminels et leur administre le châtement que réclament les justiciables. Car comment la mort causée par le crocodile peut-elle être considérée comme divinisante si elle est en même temps le résultat d'un châtement ? Comment évolue ce paradoxe ? Il convient de l'examiner en considérant tour à tour le crocodile comme instrument du destin et vecteur de la vengeance divine, comme vecteur du châtement, comme instrument de la justice immanente, comme protecteur de l'environnement nilotique.

Le crocodile comme instrument du destin et vecteur de la vengeance divine

Il semble que cette idée de vengeance assumée par le crocodile chemine de façon souterraine dans les esprits depuis l'Ancien Empire, en englobant celle de destin. Dès cette époque, un anthroponyme, qui se décline au féminin et au masculin – « Le crocodile causera sa mort » (*msh-r-mwt=f/s*)¹²⁹ – désigne des enfants nés un jour néfaste et donc théoriquement promis à tomber entre les mâchoires du crocodile. Toujours est-il qu'en proclamant à haute voix le destin d'un individu en l'intégrant dans son nom, on tente de prévenir la mort susceptible de frapper auprès des cours d'eau. Le contenu de ces noms rejoint le calendrier des Jours fastes et néfastes (Calendrier du Caire, III, 2) au sujet du 3 Thot : « quiconque né ce jour mourra par un crocodile » (*ms nb m hrw pn mwt=f n msh*)¹³⁰, menace réitérée le 16 du même mois¹³¹ et le 23 Paophi¹³².

S'il est là question de destin, c'est la menace à l'égard des violateurs de sépultures qui se profile à l'entrée d'un tombeau, dans l'adresse au visiteur du mastaba de Memi (milieu de la V^e dynastie) : « Que le crocodile soit contre lui dans l'eau, que le serpent soit contre lui sur la terre ! Celui qui fera quelque chose contre ma tombe, alors que je n'ai rien fait contre lui, c'est dieu qui le jugera »¹³³. Les concepts *de destin ou de recours à la vengeance divine* sous l'aspect du crocodile se raccordent à un même schéma. Le crocodile et le serpent, chacun selon l'environnement qui leur convient, sont les vecteurs de la vengeance divine, mais aussi, toutes proportions gardées, de la prédestination. En effet, cette menace récurrente des tombeaux de l'Ancien Empire entre en résonance avec un texte contemporain de la fin du Nouvel Empire : le conte du *Prince ensorcelé* (ou *prédestiné*) dont le héros est condamné à sa

¹²⁹ Ph. COLLOMBERT, « “Il/Elle mourra par le crocodile (?)” », *GöttMisz* 209, 2006, p. 33-42.

¹³⁰ A. el-M. BAKIR, *The Cairo Calendar No 86637*, Le Caire, 1966, p. 13 = Chr. LEITZ, *Tagewählerei. Das Buch hst nh ph.wy d.t und verwandte Texte*, *ÄgAbh* 55, Wiesbaden, 1994, p. 15.

¹³¹ A. el-M. BAKIR, *The Cairo Calendar*, p. 15 = Chr. LEITZ, *Tagewählerei*, p. 29.

¹³² A. el-M. BAKIR, *The Cairo Calendar*, p. 21 = Chr. LEITZ, *Tagewählerei*, p. 93. Le 22 Paophi est le jour anniversaire du jour où l'on coupe la langue de l'ennemi de Sobek (A. el-M. BAKIR, *The Cairo Calendar*, p. 21 = Chr. LEITZ, *Tagewählerei*, p. 93).

¹³³ J. YOYOTTE, « Jugement des morts dans l'Égypte ancienne », *SourcOr* 1, Paris, 1961, p. 28.

naissance à la mort par le crocodile, le serpent ou le chien ¹³⁴. Ces trois façons de mourir de mort animale correspondent très probablement aux accidents qui surviennent le plus couramment dans l'Égypte ancienne et qu'attestent les textes médicaux pour les différentes morsures que ces animaux causent ¹³⁵. L'histoire nous apprend que le prince a un chien apprivoisé qui le suit partout. Parvenu à l'âge adulte, le jeune homme, étant parti au Naharina, séduit une princesse locale et l'épouse. Ayant révélé son destin à sa jeune femme, celle-ci lui propose de faire tuer le chien, mais le prince s'y refuse car il a élevé l'animal depuis que ce dernier est tout petit. Entre temps, le prince avait été suivi par le crocodile de son destin, lequel se nomme *šꜣj* en égyptien, qui n'est pas sans évoquer un jeu de mot avec une appellation du crocodile : le Lacustre, *šj* ou *šwj*. Mais le crocodile, qui se tenait dans le fleuve local, était empêché d'accomplir sa mission par l'esprit des eaux qui, pendant trois mois, luttait contre lui et s'opposait à sa sortie de l'élément aquatique. Le texte est une résurgence de la présence du crocodile en Palestine. Il explique pourquoi le crocodile du Nil, éliminé du Proche-Orient, va occuper un fleuve palestinien. Pendant ce temps, un soir que le prince dormait, la princesse, ayant attiré le serpent de son destin, le découpa en morceaux à l'aide d'une hache. Sur ces entrefaites, le chien, recevant le don de la parole, avoue qu'il est le destin de son maître. Aussitôt ce dernier s'enfuit vers le fleuve poursuivi par le chien et entré dans le fleuve, il est alors happé par le crocodile, qui se dit disposé à lui rendre sa liberté au cas où il accepterait de lutter contre l'esprit des eaux. Et c'est alors que le manuscrit s'arrête... On peut postuler que le crocodile, pour récompenser le Prince, et ce conformément à la structure de la fable *Le Crocodile et le Chien* de Phèdre, mangea le chien pour le débarrasser de cette troisième composante du destin. On verra que l'attaque du chien, du serpent et du crocodile fait partie d'un schéma structuraliste du destin qui offre plusieurs expressions.

Le crocodile comme vecteur du châtement : de la magie à l'ordalie ?

Le concept de la condamnation par le crocodile est en revanche plus affirmé dans un autre conte : celui du *Mari trompé* dans les P. Westcar, rédigé sous la XII^e dynastie ¹³⁶. Un homme de condition a décidé de suborner l'épouse d'un prêtre-lecteur en chef, en d'autres termes un magicien puissant. La situation ayant été portée à la connaissance de son maître par le jardinier ¹³⁷, le prêtre-lecteur lui demande, après l'avoir façonné, de jeter un crocodile enchanté en cire dans l'eau du bassin quand l'homme viendrait y faire ses ablutions. Aussitôt dit aussitôt fait. L'homme vient faire ses ablutions après avoir rendu ses hommages à l'épouse du magicien. Lancé dans son sillage par le jardinier, le crocodile, atteignant une longueur de sept coudées, l'emporte au fond de l'eau, là où d'ordinaire – détail naturaliste – l'animal vivant étouffe sa proie, puis la déchiète à loisir. La scène fait penser à un pastiche de jugement ¹³⁸, confirmé en seconde instance par le roi en personne. Elle transpose au sein du

¹³⁴ G. LEFEBVRE, *Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique*, Paris, 1949, p. 114-124 et spécialement p. 118. Son destin est indiqué par les sept Hathor ; cf. J. QUAEGBEUR, *Le dieu égyptien Shai dans la religion et l'onomastique*, OLA 2, Louvain, 1975, p. 83.

¹³⁵ Pour les morsures de crocodiles, voir Th. BARDINET, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 314 ; 406-408.

¹³⁶ G. LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 74-77.

¹³⁷ S.H. AUFRÈRE, « Le jardinier, modèle de morale et de vertu », dans S.H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne*, ERUV 3, OrMonsp 15, Montpellier, 2005, p. 21-27.

¹³⁸ Voir *infra*, n. 146.

domaine privé un drame nilotique ordinaire, mais derrière lequel on devine un châtement exemplaire dont le crocodile est le vecteur. Cette hypothèse vient à l'esprit en considérant l'apparence de la Grande dévoreuse (*ʿm.t wr.t*) de la formule 125 du Livre des Morts¹³⁹. Ce monstre à gueule de crocodile, à corps de lion et à arrière-train d'hippopotame¹⁴⁰ a pour mission de dévorer le défunt au cas où, au cours de la pesée, le cœur ne pencherait pas du côté de Maât. Le défunt comparait devant un juge et ses assesseurs, ce qui prouve qu'il y bien là une dimension judiciaire¹⁴¹. La condamnation consistant à être jeté au monstre crocodilesque n'est pas sans rappeler une pratique ordalique où le coupable serait confronté à son destin (*šꜣj*) – ce dernier est d'ailleurs bien présent dans la scène de la pesée du cœur¹⁴² – comme lorsque l'amant de la femme du magicien est condamné à être jeté au crocodile. Il semble même que les mots « crocodile » (*msh*) et « destin » (*šꜣj*) aient fini par converger, notamment sous l'influence des translittérations de l'anthroponyme *Pꜣ/Tꜣ-msh* en grec¹⁴³, Psais ou Tsais. C'est dans l'éventualité d'une rencontre entre le condamné et le destin sous la forme d'un crocodile que l'on peut évoquer une forme lointaine d'ordalie.

Si on veut transporter la problématique sur le terrain pseudo-historique, Manéthon rapporte qu'un tel accident survint à un souverain de mauvaise réputation : Akthoès¹⁴⁴. Voici ce passage :

La neuvième dynastie <se compose> de dix-neuf rois héracléopolites, qui régnèrent quatre cent neuf années ; Achthoès, le premier d'entre eux, se comportant de façon plus malfaisante que ceux qui <régnèrent> avant lui, s'en écarta (litt. s'écarta de ceux-ci) en causant des maux funestes dans toute l'Égypte, mais conséquemment il fut frappé de démence et périt emporté par un crocodile.

Une lecture structuraliste de ce texte montre qu'à l'époque tardive, le crocodile passait encore pour le vengeur divin, vengeur de ceux qui avaient été lésés. Le coupable est non seulement frappé de démence, mais à ce volet s'en ajoute un second : la mort par le crocodile. À l'histoire d'Achthoès s'oppose celle de Ménès qui, lui, périt sous les dents d'un hippopotame, selon Manéthon¹⁴⁵, alors qu'il est sauvé par les crocodiles (cf. *infra*).

Dès qu'on abandonne le terrain du mythe pour aborder le domaine juridique, le voile s'écarte de façon significative. Un cas signalé dans le P. BM 10335 rappelle le châtement par le crocodile. À la XXI^e dynastie, un homme accusé d'un vol de vêtements, reconnaît son acte

¹³⁹ Chr. EYRE, « Fate, Crocodiles and the Judgement of the Dead. Some Mythological Allusions in Egyptian Literature », *SAK* 4, 1976, p. 103-114.

¹⁴⁰ C'est exactement la description qui est faite dans le Livre des Morts d'Hounefer à la formule 125 (R.O. FAULKNER, *The Ancient Egyptian Book of the Dead*, British Museum, 1985, p. 85) : « La Grande Dévoreuse, son avant-train est (celui d')un crocodile, son arrière-train est (celui d')hippopotame ; son milieu est (celui d')un lion. »

¹⁴¹ Voir B. MENU, *Maât. L'ordre juste du monde*, Paris, 2005, p. 83-105.

¹⁴² Chr. EYRE, « Fate, Crocodiles and the Judgement of the Dead. Some Mythological Allusions in Egyptian Literature », p. 103-114.

¹⁴³ La problématique en est exposée par J. QUAEGEBEUR, *Le dieu égyptien Shai*, p. 235-237. Pour le démotique, voir W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, 179.

¹⁴⁴ W.G. WADDELL, *Manetho*, Cambridge (Mass.), Londres, 1940, p. 60-613. Voir surtout P. VERNUS, « Ménès, Achthoès, l'hippopotame et le crocodile. Lectures structurales de l'historiographie égyptienne », dans J. Quaegebeur (éd.), *Religion und Philosophie im alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain zu seinem 65. Geburtstag am 24. Juli 1991*, OLA 39, Louvain, 1991, p. 331-340 ; Ph. DERCHAIN, « Le crocodile et l'hippopotame », *GöttMisz* 135, 1993, p. 29.

¹⁴⁵ W.G. WADDELL, *Manetho*, p. 26-33.

devant la foule et, pour ce forfait, on lui inflige 100 coups de baguette de palmier. Mais on lui fait prononcer le serment suivant : « Si je reviens sur ce que j'ai dit, je serai jeté au crocodile ¹⁴⁶. » Le texte est univoque. Si le vol est sanctionné par des coups, le coupable de parjure s'expose, lui, à une condamnation par le crocodile, ce qui a de quoi effrayer même les plus courageux. C'est là, certes, un cas unique, mais il entre en résonance intertextuelle avec le conte, la légende, le mythe et la mythistoire. Et si l'on poussait un peu plus loin l'enquête, les traces d'un crocodile justicier incarné par Geb-Kronos à Coptos seraient perceptibles dans le nome Panopolite jusqu'au IV^e siècle de notre ère dans les textes de l'archimandrite Chénouté d'Atripé ¹⁴⁷. Le crocodile y occupe encore une place dans la pensée des riverains du fleuve et des canaux, au point que les habitants versent, pour capter sa bienveillance, des libations à Kronos, qui finit par prendre le nom de Petbe « le Rétributeur », par euphémisme.

Le crocodile, instrument de la justice immanente, l'accident et l'accablement du destin

Au-delà de ce thème du crocodile vecteur de vengeance, celui de l'accident dans lequel la servante disparaît attiré dans les eaux par un crocodile, peut s'avérer le juste retour d'une mauvaise action exposée dans un autre conte des P. Westcar, celui qui expose la naissance des rois de la V^e dynastie ¹⁴⁸. Une servante indiscreète s'apprête à dénoncer la femme d'un prêtre de Rê, qui a mis au monde les enfants royaux à la suite d'une théogamie. Elle se condamne elle-même. Frappée à l'aide d'une botte de lin par son frère aîné qui veut la châtier de son indiscretion, la servante allant se puiser de l'eau est emportée par le crocodile ¹⁴⁹, qui scelle son destin. Présenté comme une vengeance divine, cet accident est fréquent, qui peut survenir aux femmes allant au Nil. Il y a dans ce thème quelque chose qui tient de l'ordalie, car si la servante meurt par le crocodile, c'est qu'elle s'est rendue coupable. Elle n'est pas exposée à une ordalie en bonne et due forme, mais le résultat est similaire et rappelle les pratiques malgaches, où l'ordalie est un usage ordinaire. Mais dans le cas où des habitants sont dévorés par les crocodiles, on considère qu'ils n'avaient pas la conscience tranquille et s'étaient rendus coupables de méfaits. On s'inscrit bien là dans le même rapport.

Paradoxalement cette mort ne touche pas que des personnes de condition modeste se rendant coupable de méfaits qui réclament l'intervention du crocodile comme instrument d'une justice immanente, dont l'application apparaît comme un schéma structural. Les textes se font aussi

¹⁴⁶ Voir A.G. MCDOWELL, *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medîna*, *EgUitg* 5, Leyde, 1990, p. 174-175, qui reprend l'analyse d'A.M. BLACKMAN, « Oracle in ancient Egypt », *JEA* 11, 1925, p. 249-255, et spécialement p. 252 et 254. On a parfois risqué le mot d'« ordalie » ; cf. Sh. ALLAM, « Sur l'ordalie en Égypte pharaonique », *JESHP* 34, 1991, p. 361-364. Un cas semble signalé dans un papyrus de Deir el-Médîna où il est question d'un jugement par le crocodile. (Je dois les intéressantes références de McDowell et de Blackman à l'amitié de Bernadette Menu, laquelle, dans le même temps où cet article était rédigé, s'intéressait à l'ordalie et livre des informations de nature juridique sur le sujet dans l'article suivant : « Maât au cœur des justices de l'invisible et la question de l'ordalie par le crocodile », dans *Puissances de la nature. Justices de l'Invisible : du maléfice à l'ordalie, de la magie à la sanction. Colloque pluridisciplinaires Paris-Ouest Nanterre les 2 et 3 décembre 2010*, à paraître.) Toutefois, l'étude de Bernadette Menu montre que l'ordalie au sens strict du terme n'existe pas en Égypte, mais cette idée est sous-jacente à la notion de châtement infligé aux coupables par le crocodile, soit par condamnation, soit par la survenue d'un accident malencontreux. Du sens est donné à l'idée si on renvoie à l'ordalie malgache par le crocodile ; cf. *infra*, n. 163.

¹⁴⁷ S.H. AUFRÈRE, « Kronos, un crocodile justicier des marécages de la rive occidentale du Panopolite au temps de Chénouté ? », dans S.H. Aufrère (éd.), *ERUV* 3, *OrMonsp* 15, Montpellier, p. 73-93. On trouvera dans cet article une bibliographie sur le crocodile comme instrument de la divinité.

¹⁴⁸ G. LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 80-90.

¹⁴⁹ « La servante alla se puiser de l'eau, et un crocodile l'enleva. »

l'écho de l'accident cruel mettant un terme à la vie d'une personne de condition. Ainsi le cas de Kherouânkh, fille d'un prêtre d'Akhmîm, d'après une stèle d'Abydos conservée au musée d'Hildesheim et qui date de l'époque ptolémaïque ¹⁵⁰.

Le texte élégiaque, qui évoque la douceur de vivre puis l'interruption brutale du fil de la vie de la victime, à l'approche de ses vingt-et-un ans, conclut :

J'étais une jeune femme noble à la vie brève : un crocodile cruel m'arracha de ma nacelle. (Priez...) pour le *ka* d'une jeune femme. Je fus sur terre que le peu d'années que j'eusse souhaitées : 20 ans, neuf mois et treize jours ¹⁵¹.

La lecture de cette prosopopée montre qu'on est loin de la mort vécue comme châtiment ou de la mort acceptée considérée comme venant d'un dieu, car le saurien, aux époques tardives, n'est pas toujours ressenti comme le vecteur d'une vengeance divine implacable. Son attaque soudaine peut être considérée comme relevant simplement de l'accident tragique. Un tel texte échappe donc aux lieux communs sur la mort par le crocodile que l'on trouve dans les légendes.

En revanche, la situation n'est pas aussi claire dans l'accident qui survient à la fille de Psammyntas (Psammétique), homme jouissant d'une réputation de bonté. Selon Élien ¹⁵², elle est emportée par un crocodile, mort donnée comme explication de la détestation des crocodiles à Apollinopolis. Ce récit d'Élien est le prolongement extratextuel de l'histoire du Psamménite d'Hérodote – c'est-à-dire Psammétique III –, car la fille de ce souverain est condamnée par Cambyse, chez Hérodote (III, 14), à puiser de l'eau : « (Cambyse) fit habiller sa fille en esclave et l'envoya chercher de l'eau, un sceau à la main, en compagnie d'autres captives choisies parmi les filles des plus grands personnages du royaume et vêtues comme elle » (trad. Andrée Barguet). C'est là, pour les Égyptiens, le comble de l'humiliation car puiser de l'eau est signe d'une basse condition, une fonction qui connote un bas statut dans l'échelle sociale en raison de la dangerosité de la tâche, car toute personne qui vit à proximité du Nil est exposée à ce danger. Le récit d'Élien s'avère le prolongement naturel de celui de la légende en adoptant, de façon formelle, le même schéma structuraliste que celui qui est exposé dans la mort de la servante du P. Westcar. Dans la mesure où, chez les Égyptiens, les pousseuses d'eau sont sujettes à cet accident courant de la vie quotidienne, la fille de Psammyntas finit emportée exactement comme elles, sans que cela soit accompagné d'une preuve de culpabilité. À la notion de justice immanente appliquée à quelqu'un qui se prépare à accomplir une mauvaise action, ont été substituées les notions d'accident funeste et d'accablement par un destin artificiellement convoqué.

Le crocodile protecteur naturel de l'espace nilotique

Le crocodile s'avère un prédateur écologique et un protecteur naturel des espaces marécageux, car ceux qui pénétreraient dans l'espace égyptien dans de mauvaises intentions, seraient menacés par les mâchoires de ces animaux excessivement dangereux. Dans les lacs littoraux et à l'Est du delta, le crocodile représente un rempart pour l'Égypte selon

¹⁵⁰ Ph. DERCHAIN, « Tragédie sur un étang », *GöttMisz* 176, 2000, p. 47-52.

¹⁵¹ Ma traduction est très dépendante, dans la seconde phrase, de celle de Philippe Derchain, mais j'ai préféré, pour Hwn.t wr.t, « jeune femme noble », plutôt que « grande demoiselle ».

¹⁵² *De nat. animal.* X, 21. Voir aussi S.H. AUFRÈRE, *Pharaon foudroyé. Du mythe à l'histoire*, Gerardmer, 2010, p. 85-86.

Diodore¹⁵³, prêt à tailler en pièces ceux qui tenteraient de s'aventurer dans les marécages et de brigander. « Or, disent-ils, si le pays dispose de fortification naturelle, ce n'est pas le fleuve seulement qui la fournit, mais bien plutôt les crocodiles qu'il contient ; c'est bien pourquoi les brigands qui viennent d'Arabie et de Libye n'osent pas traverser le Nil à la nage, par crainte des bêtes qui y sont en grand nombre ; et cela ne serait jamais arrivé si les animaux étaient combattus et systématiquement tués par les pêcheurs à la seine » (trad. Michel Casevitz¹⁵⁴). Cette idée d'une ligne de défense hérissée de crocodiles¹⁵⁵ renvoie aux textes hiéroglyphiques. Dans le *Conte des deux frères* (P. d'Orbiney), le dieu Rê, voyant qu'Anoup s'apprête à faire un mauvais sort à son frère, Bata, qu'il suppose avoir eu des relations intimes avec sa femme, fait surgir entre les deux adversaires « une grande étendue d'eau qui était pleine de crocodiles »¹⁵⁶. On trouve d'ailleurs des prolongements d'une telle conception dans les croyances africaines¹⁵⁷ et jusque dans les croyances japonaises¹⁵⁸. Ici, l'auteur égyptien inverse le rôle du crocodile. Plus haut, ce dernier était vecteur du châtement, mais ici il est paradoxalement un rempart contre une justice sommaire qui ne respecte pas la présomption d'innocence, puisque Bata a été accusé faussement par Anoup. Il faut rapporter une autre tradition fayoumique qui marie le rapport entre le chien et le crocodile avec l'idée du crocodile protecteur. Selon Diodore¹⁵⁹, Ménès, poursuivi par des chiens, aurait été sauvé par des sauriens auxquels il institua alors un culte. On assiste là, en quelque sort, à une double forme de résurgence : celle du *Conte des deux frères*, puisqu'Anoup, qui poursuit Bata, est le nom du chien divin bien connu (Anubis) ; celle de la fable de Phèdre : *Le Chien et le Crocodile*.

¹⁵³ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* I, 89, 2. Voir, en regard de la citation de Diodore, la représentation de la scène de Karnak où Séthi I^{er} semblent pousser des prisonniers philistins vers un canal marqué par des joncs où pullulent des crocodiles. Une interprétation de cette scène est donnée dans B. MENU, « Maât au cœur des justices de l'invisible et la question de l'ordalie par le crocodile » (cf. *supra*, n. 146). Je précise ici mon point de vue, dont B. Menu a tenu compte dans son article. Les Philistins sont fait prisonniers à la grande joie des Égyptiens, les crocodiles du Delta de l'Est étant devenu des alliés, mais cela n'empêche absolument pas une explication connexe sur l'intégration de recrues philistines dans l'armée égyptienne.

¹⁵⁴ Voir DIODORE DE SICILE, *Naissance des dieux et des hommes. Bibliothèque historique Livres I et II*. Introduction, traduction et notes par Michel Casevitz. Préface de Pierre Vidal Naquet, Paris, 1991, p. 107.

¹⁵⁵ Sobek seigneur de Soumenou est considéré comme « le prince, qui dévore les ennemis dans les deux lacs des feux » (P. BUCHER, *Kêmi* 3, 1930, p. 10).

¹⁵⁶ G. LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 147.

¹⁵⁷ Cela est le cas au Mali, où les serrures en bois des greniers à blé sont décorées de silhouettes de crocodiles, qui montre que l'effraction d'une porte passe par la transgression d'un interdit religieux et que le coupable s'expose à la vengeance représentée par le crocodile (R. GROUX, « Des serrures sculptées du Mali », *Arts d'Afrique noire* 128, 2003, p. 8-10), lequel est considéré comme un crocodile sacré (J. YARO, S. DIKO, « À propos des crocodiles sacrés de Bandiagara », p. 211-216). Les crocodiles, en pays dogon, « sont regardés comme les serviteurs d'une des puissances les plus considérables du panthéon dogon, le Génie de l'eau Nommo » (M. GRIAULE, « Tanières de crocodiles », p. 187). Voir aussi J. BOUJU, « Nommo, le génie d'eau. Paroles Dogon, Tellem & Nongom » :

http://www.olats.org/africa/projets/gpEau/pouvoir/contrib/contrib_bouju.php.

Les portes de greniers peuvent aussi être décorées d'une ou de deux silhouettes de crocodiles tête-bêche. C'est par l'intermédiaire du crocodile que, chez les Bozo, le génie des eaux punit « les hommes coupables de négligence dans le culte qui lui est dû » (G. DIETERKEN, « Note sur le génie des eaux chez les Bozo », *Journal de la Société des Africanistes* 12, 1942, p. 149-155, et spécialement p. 151).

¹⁵⁸ Ch. SHINODA, « Mélusine et Tohyotamahine. Diffusion maritime d'une culture », *Diogenes* 58/2, 2008, p. 59-64.

¹⁵⁹ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* I 89, 3-4 (F 130).

Conclusion

On voit dans cet article qu'il est possible de mettre en lumière l'existence de structures antagonistes que l'on a du mal à raccorder à propos de la nature de la mort infligée par le crocodile. Mort qui, d'une part, entraîne la divinisation des individus qui tombent déchiqueté sous ses crocs et qui, d'autre part, soit dénonce la culpabilité de la victime, soit est considérée comme un banal accident sans qu'aucun jugement moral ne soit porté sur la nature de cette mort. La mort accidentelle semble succéder, sur le plan structurel, à la mort subie par suite de vengeance divine. Tous les Égyptiens ne sont pas cependant d'accord pour la mort subie passivement et reconnue, quelles que soient ses conséquences divinisantes. Ils préfèrent éradiquer en masse les sauriens, ce qui montre en Égypte l'existence d'une fracture idéologique : crocodilophiles et crocodilophobes. Apollinopolites et Tentyrites déclarent le crocodile ennemi du dieu local, ce qui permet de se débarrasser de cette engeance dangereuse. Ces paradoxes ne seront jamais réduits. Jusqu'à la Basse Antiquité où le crocodile incarne encore l'idée de justicier à l'époque de Chénouté, l'on préfère encore se référer à la justice de Kronos qu'à la justice de Dieu. Il semble que les Égyptiens aient donc réussi à concilier la notion de l'animal incarnation de l'ennemi divin, qui représente pour les membres d'une communauté ce qu'il faut haïr au point d'en consommer la chair, et celle de l'animal vecteur de la vengeance divine ou vecteur de mort divinisante. On voit que ces notions sont irréconciliables mais pourtant coexistantes.

Cela dit, la tradition d'un crocodile vengeur revêtant le visage du destin est sollicitée pour des pratiques qui semblent rappeler le principe de l'ordalie sans l'être tout à fait. Celle-ci s'appliquerait à une zone bien plus large que la seule Égypte, qui constitue, si l'on veut accepter cette image, un axe crocodilien vers la Méditerranée puisque les sauriens s'ébattaient jusque dans les lacs s'étendant à l'est de Péluse, ce qui constituait une protection dans l'Isthme de Suez. Il suffit de puiser dans les observations des voyageurs du passé, émises au sujet des conceptions religieuses de Madagascar où *Crocodylus niloticus* trouve un habitat similaire. On rapporte une tradition selon laquelle les crocodiles volontairement édentés pour prélever leurs crocs (les dents du crocodile repoussent naturellement), « ne dévorent que les auteurs de graves méfaits, et parmi les personnes qui vont journallement s'approvisionner de joncs sur les rives du lac, seules sont parfois victimes de leur voracité celles qui ont quelque crime à se reprocher »¹⁶⁰ :

Dans le Sud-ouest, au Lac Ifantsy, la capture du saurien nécessaire ne doit être faite que par des individus nés un autre jour qu'un dimanche. L'animal une fois pris et ligoté, des tubercules d'igname sauvage (Bako), ou une petite citrouille, sont mis à cuire sous la cendre, et lorsqu'ils sont brûlants, sont appliqués sur la gencive.

Les dents se déchaussent alors et peuvent être arrachées sans trop de difficultés. Il en est ainsi extrait trois. Après quoi, l'animal est muni aux quatre pattes d'anneaux d'argent et reporté au lac où liberté lui est rendue. Il prend désormais le nom de razan' panjaka, ancêtre royal.

Quant aux dents, elles sont décorées de perles, serties dans une monture d'argent servant d'étui et emplies de reliques ; elles sont enfin roulées dans une étoffe de soie rouge spécialement tissée. Certaines d'entre elles sont énormes et peuvent atteindre 50 à 60 millimètres de circonférence.

Les animaux ainsi édentés, affirme la tradition, ne dévorent que les auteurs de graves méfaits, et parmi les personnes qui vont journallement s'approvisionner de joncs sur les rives du lac, seules sont parfois victimes de leur voracité celles qui ont quelque crime à se reprocher.

¹⁶⁰ R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 201.

Il est également dit que : « Au reste, beaucoup de Malgaches, en particulier dans le Sud-Est de l'île, croient que le crocodile est l'exécuteur des jugements divins et ne s'attaque qu'aux individus qui ont des méfaits à se reprocher. C'est pourquoi aussi certains indigènes, lorsqu'ils traversent des parages dangereux, adressent aux sauriens une courte invocation ¹⁶¹, les assurant qu'ils sont intacts de toute souillure ¹⁶² ». Et en outre, plusieurs cas d'ordalie aux crocodiles sont signalés. Condamnés à traverser la rivière à la nage, les accusés qui leur échappent sont réputés innocents. Quant aux autres, ils administrent la preuve de leur culpabilité ¹⁶³ :

C'est enfin la justification de l'ancienne et cruelle ordalie par le crocodile. Leguevel de Lacombe donne le récit d'une épreuve de cette nature à laquelle il a assisté à Matatana. Une jeune femme de la caste des Zanakandia, accusée d'avoir une liaison avec un esclave, fut condamnée à la subir. L'ordalie eut lieu par une nuit de pleine lune. La femme s'élança nue dans la rivière, plongea trois fois devant un îlot infesté de crocodiles, et parvint indemne sur l'autre rive. Son dénonciateur, ainsi convaincu d'imposture, dû en compensation lui payer une indemnité considérable.

À la fin du XVII^e siècle, déjà le sieur Dubois, qui avait fait un séjour de quatre années dans la Grande Ile, écrivait : « Entr'eux, les Noirs jugent encore par la crocodile qu'ils nomment Voa, dont les rivières et les étangs de cette isle sont remplis ; disant qu'ils en veulent être mangés, s'ils ont fait ce dont ils sont accusez ; cela fait, ils sont obligez de passer dans une rivière, ce qu'ils font. Aussi il arrive souvent qu'en passant dans l'eau, ils sont pris et mangés par ces crocodiles ou Voa. Les spectateurs de cette belle preuve de vérité disent que celui-là avait fait la chose dont il était accusé, que c'est pourquoi il a été mangé. »

Des Dogons aux Égyptiens, et de ceux-ci aux Malgaches de la côte occidentale, on perçoit un certain nombre de convergences fondées sur une éthologie spécifique de *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768. Par la fréquence de la mort qu'il administre, on est conduit à constater qu'il incarnait le destin et la vengeance, des concepts gigognes qui finissent par se perdre dans les méandres de la pensée avec la disparition de l'espèce, non sans demeurer à l'état de traces dans le folklore actuel. Les Égyptiens avaient remarqué que le crocodile, qui assume un rôle de régulateur écologique, se débarrasse des animaux faibles de la chaîne alimentaire. De ce fait, on imaginait qu'il permettait de faire disparaître les êtres impurs et coupables, soit en assignant ces derniers à la mort par un destin programmé, soit en assumant à leur rencontre le rôle de vengeur divin et providentiel, notion qui diffère de celle de destin, voire de protecteur.

Ainsi, on se rappellera les mots d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire placés en exergue de ce texte qui brosse ce portrait somme toute très approximatif du crocodile. Malgré les poncifs littéraires dont sa description est émaillée, le naturaliste a, sans le savoir, bien défini son rôle d'« instrument des vengeances célestes », même si des textes font apparaître des exceptions paradoxales. Ces dernières permettent de mesurer la différence ressentie, selon les milieux, entre une foi aveugle envers les manifestations animales et de la divinité, qui conduit à

¹⁶¹ Cf. H. ALTENMÜLLER, « Ihy beim Durchtrieb durch die Furt », p. 17-27. Sur une éventuelle formule magique contre le crocodile, voir Fr. SERVAJEAN, « Des poissons, des babouins et des crocodiles », dans I. Régen, Fr. Servajean (éd.), *Verba manent. Recueil d'études dédiées à Dimitri Meeks II*, CENiM 2, Montpellier, 2009, p. 405-424, et spécialement p. 423.

¹⁶² R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 202.

¹⁶³ R. DECARY, « Le crocodile malgache », p. 202. Voir aussi B.-F. LEGUEVEL DE LACOMBE, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830)* I, Paris, 1840, p. 9. Voir aussi R. DECARY, *Ordalies et sacrifices rituels chez les anciens Malgaches*, Paris, 1959, p. 32 : l'épreuve du crocodile attend les femmes malgaches dont les maris, après un voyage, veulent vérifier la fidélité. La littérature ethnologique se rapportant aux usages malgaches confirme l'emploi du crocodile dans le cadre de l'ordalie judiciaire.

l'acceptation de la mort par le crocodile comme une bénédiction. Mais ne faut-il pas plutôt y voir un poncif de la littérature classique sur l'Égypte qu'un fait avéré ? Acceptation aussi d'une prise de distance par rapport à une mort accidentelle, mais injustifiée, qui laisse simplement les victimes en proie aux regrets d'un sybaritisme nilotique. En fait les attitudes devant cette mort montrent qu'elle conduit à des situations paradoxales et dépend des lieux et des milieux dans lesquels elle se produit et surtout des époques aux cours desquelles elle a lieu. Ajoutons qu'elle dépend de l'attirance pour ces cultes où l'animal du dieu finit, bien souvent, par se confondre avec le dieu lui-même. Pourtant, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire n'invente pas. C'est probablement la fable *Le Meurtrier* (Ἀνδροφόνος)¹⁶⁴ qui est à l'origine de l'idée que le crocodile incarne la vengeance céleste, ce qui nous ramène tout de même à une notion partagée par la population de la basse Vallée du Nil :

Un homme qui venait de commettre un assassinat était poursuivi par les parents de sa victime. Étant arrivé au bord du Nil, il rencontra un loup ; il eut peur et monta sur un arbre de la rive, où il se cacha. Mais là il aperçut un serpent qui montait vers lui ; alors il se laissa choir dans le fleuve ; mais dans le fleuve un crocodile le dévora (ἐν δὲ τῷ ποταμῷ χροχόδειλος αὐτόν χρατεθoinήσατο).

La fable montre qu'aucun élément, ni la terre, ni l'air, ni l'eau, n'offre de sûreté aux criminels poursuivis par les dieux.

On retrouve dans cette fable d'Ésope les animaux qui menacent le héros du *Prince prédestiné* : le chien, le serpent et le crocodile, ce qui confirme le caractère hypertextuel de la fable d'Ésope. On y retrouve aussi la même idée que dans l'adresse au visiteur du tombeau de Memi, pourtant de l'Ancien Empire : « Que le crocodile soit contre lui dans l'eau, que le serpent soit contre lui sur la terre. Celui qui fera quelque chose contre ma tombe, alors que je n'ai rien fait contre lui, c'est dieu qui le jugera » (cf. *supra*). Mais les traductions du corpus ésopeén élargi tel qu'il se présentait au Siècle de la Raison, notamment celle *Du Beuf et du Crocodile*, sont susceptibles d'avoir aidé Étienne Geoffroy Saint-Hilaire à peindre un tableau de la cruauté de l'hydro-saurien :

Je suis un Monstre affreux, cruel & violent,
 Je mange, détruis & saccage ;
 Mais souvien-toi que ma grandeur,
 Vient de savoir bien faire peur :
 Et que les dieux, en qui l'homme a croiance,
 La crainte en a plus fait que la reconnaissance.
 Et si toi-même encore, tu veux en murmurer,
 Quelque Dieu que tu sois, je vais te dévorer¹⁶⁵.

Le naturaliste, juché sur les épaules du fabuliste, avait fini par faire écho à une lointaine vérité.

¹⁶⁴ ÉSOPE, *Fables*. Texte établi et traduit par Émile Chambry, Paris, 1927, Fable n° 46.

¹⁶⁵ *Ésope en belle humeur ou dernière traduction de ses fables en prose, et en vers*. Nouvelle édition divisée en deux tomes, augmentée de quelques Fables, & enrichie de nouvelles figures. Tome premier. À Brusselle, François Foppens, au S. Esprit, M.D.CC., p. 85-86. Le caractère du crocodile est également abordé dans la fable intitulée : *D'un crocodile, et d'un Rat d'Égypte* (p. 23-24).

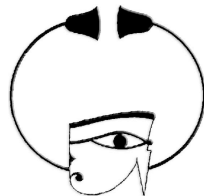
Résumé :

Cet article traite des structures spécifiques relatives aux croyances se rapportant au crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus* Laurenti 1768), une espèce commune à tout le bassin versant du Nil et qui incarne le châtement divin. Après avoir dressé un arrière-plan hiéroglyphique, lexical, anthropologique et religieux relatif au crocodile, l'auteur souligne, à travers une sélection de sources hiéroglyphiques, grecques et latines, l'existence de plusieurs paradoxes. Le saurien est considéré de deux façons antagonistes : 1°) comme un animal qui cause soit une mort divinisante, soit une mort dénonçant la culpabilité de la victime ; 2°) comme un animal qui incarne des forces divines négatives et dont l'éradication est nécessaire, car il est à l'origine de multiples accidents. Des comparaisons avec l'univers des représentations malgaches et dogons au sujet de ce saurien suggèrent l'existence de structures parallèles de condamnations par le destin personnifiées par *Crocodylus niloticus*.

Abstract :

This paper addresses the specific structures relating to beliefs connected with the Nile crocodile (*Crocodylus niloticus* Laurenti 1768), a common species in the catchment basin of the Nile and which embodies divine punishment. After outlining a hieroglyphical, lexicological, anthropological and religious background relating to the crocodile, the author emphasizes, by means of a selection of hieroglyphic, Greek and Latin sources, the existence of several paradoxes. The saurian is considered according to two opposing ways : 1°) as an animal which causes either a deifying death or a death expressing the guilt of the victim ; 2°) as an animal embodying negative deities whose eradication is necessary since many accidents are caused by the saurian. Comparisons with the Madagascan and Dogon behaviours concerning this saurian suggest the existence of parallel death sentence structures based on fate and personified by *Crocodylus niloticus*.

ENiM – Une revue d'égyptologie sur internet.
<http://recherche.univ-montp3.fr/egyptologie/enim/>



ISSN 2102-6629